

B1391

POSE LE 17/08/18

TRINTIGNAC ET ASSOCIES
27 boulevard du Général Vautrin - 06400 CANNES

VDB ET ASSOCIES
15 avenue Paul Claudel - 80480 DURY

F I F A M

Société par actions simplifiée au capital de 40 000 €
Siège social : 1 avenue F. Mitterrand
57290 FAMECK

SIRET : 485 277 289 00016
APE : 4711F

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 janvier 2018

A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE FIFAM,

I/ OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales des 19/11/2015 et 21/07/2017, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Société FIFAM, relatifs à l'exercice clos le 31 janvier 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II/ FONDEMENT DE L'OPINION

2.1 - REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

2.2 - INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} février 2017 à la date d'émission de notre rapport et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

2.3 -OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 2.3 en page 9 de l'annexe des comptes consolidés concernant le changement de méthode comptable relatif au reclassement de l'écart d'évaluation au poste « Ecart d'acquisition » sur fonds de commerce.

nn

8/6

III/ JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice :

La rubrique « Ecart d'acquisition et écart d'évaluation » pages 12 à 14 de l'annexe aux comptes consolidés décrit les modalités de détermination et de traitement des écarts d'acquisition.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

IV/ VÉRIFICATION DES INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE DONNÉES DANS LE RAPPORT DE GESTION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi relative au groupe, donnée dans le rapport de gestion du président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

V/ RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président.

nn jfs

VI/ RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Le 5 juillet 2018

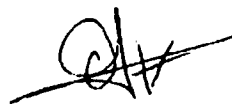
LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

TRINTIGNAC ET ASSOCIES

Représenté par :

Jean-François GUTTADORO

Marie-Laure MALLEZ-VINCENT



VDB ASSOCIES

Représenté par :

Rachid AISSAOUI

Vincent LE PAGE



DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA RESPONSABILITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

↓ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

↓ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

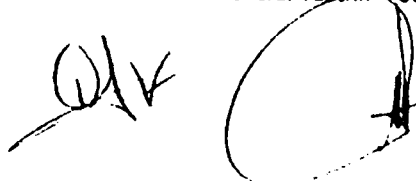
↓ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

↓ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

↓ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue s'ils reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

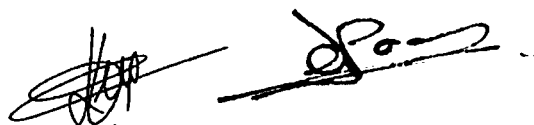
TRINTIGNAC ET ASSOCIES

27 boulevard du Général Vautrin - 06400 CANNES



VDB ET ASSOCIES

15 avenue Paul Claudel - 80480 DURY





E.Leclerc

Comptes consolidés au 31 janvier 2018

Groupe FIFAM

E
FIDUEST
PARTENAIRES CONSEIL

FIDUCIAIRE RHENANE
D'AUDIT & COMPTABILITÉ
Société d'Expertise Comptable



1

Fiduciaire Rhénane d'Audit et de Comptabilité – Espace Européen de l'Entreprise - 17 avenue de l'Europe – 67300 SCHILTIGHEIM

Tél : 03.88.77.80.06 - Fax : 03.88.77.23

S.A.R.L. au capital de 10 000 € - RCS STRASBOURG Siret : 500 001 755 00031 – APE : 6920Z

Table des matières

1.1-	Compte de résultat consolidé	3
1.2-	Bilan consolidé	4
1.3-	Tableau de flux de trésorerie consolidé	5
1.4-	Variations des capitaux propres	6
2.1	Présentation du groupe et évolution	7
2.2	Faits marquants de l'exercice	9
2.3	Changements de méthodes	9
2.4	Comptes consolidés et incidence des effets de périmètre	9
3.1-	Principes généraux	10
3.2-	Périmètre et méthodes de consolidation	11
a)	Périmètre de consolidation	11
b)	Variation du périmètre de consolidation	11
c)	Écarts d'acquisition et écart d'évaluation	12
3.3-	Règles et méthodes comptables	15
4.1-	Détail des écarts d'acquisition (goodwill)	20
4.2-	Immobilisations corporelles et incorporelles	21
4.3-	Immobilisations financières et titres mises en équivalence	24
4.4-	Stocks et en-cours	25
4.5-	Clients et comptes rattachés, autres créances et comptes de régularisation	26
4.6-	Trésorerie nette	28
4.7-	Provisions	29
4.8-	Dettes financières	31
4.9-	Fournisseurs et comptes rattachés, autres dettes et régularisation	32
6.1-	Chiffre d'affaires	35
6.2-	Autres produits d'exploitation	35
6.3-	Achats consommés	35
6.4-	Charges externes	36
6.5-	Impôts et taxes	36
6.6-	Charges de personnel	36
6.7-	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	36
6.8-	Produits financiers	37
6.9-	Charges financières	37
6.10-	Produits exceptionnels	38
6.11-	Charges exceptionnelles	38
6.12-	Impôts sur les résultats et preuve d'impôts	39
7.1-	Effectifs	40
7.2-	Engagements hors-bilan	41
7.3-	Rémunérations des commissaires aux comptes	61
7.4-	Rémunération des dirigeants	61
7.5-	Résultats sectoriels	61



1- États financiers

1.1- Compte de résultat consolidé

CERTIFIÉ CONFORME

Libellé	2018	2017
Chiffres d'affaires	91 035 743	85 558 469
Autres produits d'exploitation	981 745	883 012
Produits d'exploitation	92 027 488	86 439 481
Achats consommés	(69 187 505)	(64 848 899)
Autres charges d'exploitation	(5 374 781)	(4 607 715)
Impôts et taxes	(1 536 437)	(1 480 557)
Charges de personnel	(11 205 332)	(10 286 354)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(3 521 359)	(1 775 660)
Charges d'exploitation	(90 825 414)	(82 977 385)
Résultat d'exploitation	1 202 074	3 462 096
Produits financiers	27 163	27 608
Charges financières	(520 787)	(1 183 261)
Résultat financier	(493 624)	(1 155 654)
Opérations en commun		
Résultat courant des entreprises intégrées	708 450	2 306 442
Produits exceptionnels	2 276 398	1 291 587
Charges exceptionnelles	(2 065 095)	(1 618 370)
Résultat exceptionnel	210 303	(327 784)
Impôts sur les résultats	232 941	(310 617)
Résultat net des entreprises intégrées	1 151 684	1 668 842
Dotations aux prov. des écarts d'acquisition (impairment)		
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(19 717)	(19 717)
Quote-part dans les résultats des entreprises en mises en équiv.		
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 131 977	1 648 125
Intérêts minoritaires	8 502	12 120
Résultat net (Part du groupe)	1 123 475	1 636 005
Résultat par action	449,39	654,40
Résultat dilué par action	449,39	654,40



1.2-Bilan consolidé

CERTIFIÉ CONFORME

Libellé	Clôture	Ouverture
Capital souscrit non appelé	8 000	3 000
Ecart d'acquisition	29 859 595	26 524
Immobilisations incorporelles	2 039 887	31 610 006
Immobilisations corporelles	25 981 157	23 219 011
Immobilisations financières	3 392 185	3 138 765
Titres mis en équivalence		
Actif immobilisé	61 080 824	57 997 306
Stocks et en-cours	8 444 602	7 685 334
Clients et comptes rattachés	2 636 646	2 882 931
Impôts différés - actif	0	16 891
Autres créances et comptes de régularisation	5 168 819	4 344 442
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	492 310	242 021
Intérêts courus non échus s/ dispo.		
Actif circulant	16 742 377	15 171 619
Total Actif	77 823 201	73 168 925
Capital	40 000	40 000
Primes liées au capital		
Ecart de réévaluation		
Réserves	13 105 806	12 425 650
Résultat net (Part du groupe)	1 123 475	1 636 005
Capitaux propres (part du groupe)	14 269 080	14 101 655
Intérêts minoritaires	585 186	589 976
Autres fonds propres		
Ecart d'acquisition passif		
Provisions et impôts différés	5 477 437	5 467 272
Provisions	5 477 437	5 467 272
Emprunts et dettes financières	44 161 802	40 817 542
Fournisseurs et comptes rattachés	7 729 520	7 036 073
Autres dettes et comptes de régularisation	5 600 166	5 158 407
Dettes	57 491 488	53 010 023
Total Passif	77 823 201	73 168 925



1.3-Tableau de flux de trésorerie consolidé

Libellé	2018	2017
Résultat net total des entités consolidées	1 131 977	1 048 125
Dotations / Reprises aux amortissements et provisions	2 931 532	2 385 751
Variation de l'impôt différé	(222 917)	108 570
Éléments calculés ou gains/pertes liés aux var de juste valeur		
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs	(191 196)	(50 187)
Élimination de la quote-part de résultat des sociétés MEE		
Dividendes reçus des mises en équivalence		
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)	(255 072)	(1 916 407)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION (I)	3 384 324	2 173 851
Acquisitions d'immobilisations	(8 113 240)	(8 300 301)
Cessions d'immobilisations	1 911 814	1 027 702
Incidence des variations de périmètre	(39 772)	
Opérations internes Haut de Bilan		
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT (II)	(6 241 207)	(7 272 000)
Emissions d'emprunts	8 194 983	9 778 940
Remboursements d'emprunts	(5 807 012)	(4 174 585)
Dividendes versés des filiales	(207)	(200)
Dividendes reçus/versés de la société mère	(253 580)	(189 214)
Augmentations / réductions de capital	40 000	
	(3 374)	(1 578)
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT	2 178 830	5 433 283
Variation de change & juste valeur sur Trésorerie		
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)	(676 053)	334 615
Trésorerie : ouverture	(6 064 476)	(6 418 891)
Trésorerie : correction à-nouveaux / reclassements		
Trésorerie : clôture	(6 780 246)	(6 084 476)

1.4-Variations des capitaux propres

Libellé	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Auto-contrôle	Réserves de conversion groupe	Résultat net (Part du groupe)	Capitaux propres (part du groupe)	Intérêts minoritaires - Capitaux propres
N-2	40 000		10 572 697			1 945 751	12 558 348	739 145
Affectation du résultat N-1			2 152 434			(2 152 434)		
Distribution/ brut versé			(109 214)				(109 214)	(200)
Var. de capital en numéraire et souscrip								
Résultat						1 636 005	1 636 005	12 120
Autres augmentations, diminutions								
Reclass., restruct., chang. de méth.			(7 201)				(7 201)	(14)
Ecart de conv. - Effet de change								
Variations de périmètre								
Autres			(122 965)			206 083	83 718	(101 076)
N-1	40 000		12 629 680			1 636 005	14 161 688	889 975
Affectation du résultat N-1			1 678 975			(1 678 975)		
Distribution/ brut versé			(253 560)				(253 560)	(207)
Var. de capital en numéraire et souscrip			44 456				44 456	544
Résultat						1 123 475	1 123 475	8 502
Autres augmentations, diminutions			(750 861)				(750 861)	(13 074)
Reclass., restruct., chang. de méth.								
Ecart de conv. - Effet de change								
Variations de périmètre			(38 256)			42 971	3 715	(544)
Autres			(0)			(0)	(0)	(0)
N	40 000		13 165 806			1 123 475	14 269 088	888 196

2. Présentation du groupe, faits marquants de l'exercice et comparabilité des comptes

2.1 Présentation du groupe et évolution

Présentation du groupe et évolution

La société mère :

S.A.S. FIFAM

Centre commercial E.LECLERC – 17 Avenue François Mitterrand – 57290 FAMECK

Activité : Exploitation

Un contrat de location gérance permet à FIFAM S.A.S. d'exploiter le fonds de commerce de la FADIS S.A.S.

Les sociétés filiales :

S.A.S. FADIS

Centre commercial E.LECLERC – 17 Avenue François Mitterrand – 57290 FAMECK

Activité : bailleur de fonds de commerce.

Détention : 98.64%

Les sociétés filiales de la S.A.S. FADIS

EURL CAL

Centre commercial E.LECLERC – 17 Avenue François Mitterrand – 57290 FAMECK

Activité : Centre Auto.

Détention : 100%

EURL FAMECK VOYAGES

Centre commercial E.LECLERC – 17 Avenue François Mitterrand – 57290 FAMECK

Activité : Agence de voyages

Détention : 100%

EURL PARFUDIS

Centre commercial E.LECLERC – 17 Avenue François Mitterrand – 57290 FAMECK

Activité : Parfumerie et Institut

Détention : 100%

EURL MLT OPTIQUE

Centre commercial E.LECLERC – 17 Avenue François Mitterrand – 57290 FAMECK

Activité : Optique

Détention : 100%



EURL MLT SPORTS & LOISIRS

Centre commercial E.LECLERC – 17 Avenue François Mitterrand – 57290 FAMECK

Activité : Magasin de sports ; une nouvelle activité de jardinerie débutera au 01/02/2018 au sein de cette société.

Détention : 100%

SCI LOUVRE

Centre commercial E.LECLERC – 17 Avenue François Mitterrand – 57290 FAMECK

Activité : Location immobilière

Détention : 99.66%

EURL M2L

Centre commercial E.LECLERC – 17 Avenue François Mitterrand – 57290 FAMECK

Activité : Magasin de prêt à porter, boulangerie

Détention : 100%

S.A.S. ROMBASDIS

Supermarché E. LECLERC express – Rue du Muguet – 57120 ROMBAS

Activité : Supermarché express

Détention : 100 %

Sociétés ad'hoc :

Activité : Location immobilière

Centre commercial E.LECLERC – 17 Avenue François Mitterrand – 57290 FAMECK

SCI JEUNESSE

SCI AERIE

SCI ETOILE

SCI OPERA

SCI BEAUBOURG

SCI DAUPHINE

SCI BEAUVAU

SCI CHATELET

SCI SORBONNE

SCI VENDOME

SCI ACERAS

SCI ELYSEE



2.2 Faits marquants de l'exercice

Les travaux d'agrandissement du centre commercial sont toujours en cours à la clôture.

La société MLT SPORTS a changé de dénomination sociale et est devenue MLT SPORTS & LOISIRS. Son activité s'étendra au 01/02/2018 à une activité de jardinerie.

2.3 Changements de méthodes

• Reclassement obligatoire des Parts de Marché :

Pour les exercices ouverts à compter du 1er Janvier 2016, les groupes doivent obligatoirement reclasser en écart d'acquisition les parts de marché existantes à leur bilan d'ouverture.

Cette modification réglementaire constitue un changement de méthode comptable.

De ce fait, les parts de marché inscrites à l'actif du bilan consolidé, en « immobilisations incorporelles » au 01/02/2017 ont été reclassées dans le poste « écart d'acquisition » pour 29 652 788€.

• Détermination et Amortissement de l'Ecart d'Acquisition :

Le règlement ANC n°2015-07 du 23 novembre 2015 prévoit que :

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti.

En contrepartie, il fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par exercice,

Les écarts d'acquisition qui ont une durée d'utilisation limitée sont amortis linéairement sur cette durée,

Dans les cas exceptionnels où la durée d'utilisation est limitée mais où elle ne peut pas être déterminée de façon fiable, les écarts d'acquisition sont amortis forfaitairement sur 10 ans.

De ce fait, au 01/02/2017, le groupe a procédé à une nouvelle analyse de ses écarts d'acquisition et a maintenu ses pratiques pour chaque écart d'acquisition :

- le non amortissement de l'écart d'acquisition de 29 652 788€ au 31/01/2018,
- le maintien de l'amortissement pour les autres écarts d'acquisition (valeur nette = 6 807€ au 31/01/2018).

Aussi, et en complément, il est important d'ajouter que la tendance actuelle du chiffre d'affaires permet d'affirmer qu'il n'y a pas lieu de déprécier l'écart d'acquisition non amorti et de durée non limitée d'un montant de 29 652 788€.

2.4 Comptes consolidés et incidence des effets de périmètre

L'exercice 2018 est marqué par l'entrée dans le périmètre des sociétés S.A.S. ROMBASDIS, SCI ACERAS et SCI ELYSEE.

3. Méthodes et principes de consolidation

3.1-Principes généraux

Les comptes consolidés du groupe sont établis suivant les principes comptables français édictés par la loi n°85.11 du 3 janvier 1985 et son décret d'application n°86.221 du 17 février 1986, ainsi que par le règlement du CRC n° 99-02 du 22 juin 1999, modifié par le règlement du CRC n° 2005-10 du 3 novembre 2005.

L'exercice clos le 31/01/2018 a une durée de 12 mois, tout comme l'exercice précédent, clos le 31/01/2017.

La date de clôture de la société mère et de ses filiales Fadis, Cal, Parfudis, MLT Optique, MLT Sports & Loisirs, Fameck Voyages, M2L et Rombasdis est le 31/01/2018.

Les autres sociétés du groupe clôturent au 31/12/2017.

Par mesure de simplification et étant donné l'absence d'événements significatifs sur ces filiales, il n'a pas été réalisé de situations intermédiaires comme le préconise le règlement 99-02.

Les comptes consolidés sont présentés en euros.

Date de clôture et durée des exercices

Société	Date de clôture N	Durée exercice N (en mois)	Date de clôture N-1	Durée exercice N-1 (en mois)
S.A.S. FIFAM	31/01/2018	12	31/01/2017	12
S.A.S. FADIS	31/01/2018	12	31/01/2017	12
EURL CAL	31/01/2018	12	31/01/2017	12
EURL FAMECK VOYAGES	31/01/2018	12	31/01/2017	12
EURL PARFUDIS	31/01/2018	12	31/01/2017	12
EURL MLT OPTIQUE	31/01/2018	12	31/01/2017	12
EURL MLT SPORTS	31/01/2018	12	31/01/2017	12
SCI LOUVRE	31/12/2017	12	31/12/2016	12
EURL M2L	31/01/2018	12	31/01/2017	12
SCI JEUNESSE	31/12/2017	12	31/12/2016	12
SCI AERIE	31/12/2017	12	31/12/2016	12
SCI ETOILE	31/12/2017	12	31/12/2016	12
SCI OPERA	31/12/2017	12	31/12/2016	12
SCI BEAUBOURG	31/12/2017	12	31/12/2016	12
SCI DAUPHINE	31/12/2017	12	31/12/2016	12
SCI BEAUVAU	31/12/2017	12	31/12/2016	12
SCI CHATELET	31/12/2017	12	31/12/2016	12
SCI SORBONNE	31/12/2017	12	31/12/2016	12
SCI VENDOME	31/12/2017	12	31/12/2016	12
S.A.S. ROMBASDIS	31/01/2018	3		
SCI ACERAS	31/12/2017	3		
SCI ELYSEE	31/12/2017	12		



3.2-Périmètre et méthodes de consolidation
a) Périmètre de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe dispose, directement ou indirectement, du contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les comptes consolidés ont été établis pour la première fois pour les comptes arrêtés au 31/01/2007.

Au 31 janvier 2018, le périmètre comprenait 22 sociétés contre 19 sociétés au cours de l'exercice précédent.

Toutes sont intégrées globalement.

Libellé	Méthode	% d'intérêt (Clôture)	% d'intérêt (Ouverture)
FIFAM	IG	100,00	100,00
FADIS	IG	98,64	98,64
FAMECK VOYAGES	IG	98,64	98,64
CAL	IG	98,64	98,64
MZL	IG	98,64	98,64
MLT OPTIQUE	IG	98,64	98,64
MLT SPORT	IG	98,64	98,64
PARFUDIS	IG	98,64	98,64
SCI AERIE	IG	100,00	100,00
SCI BEAUBOURG	IG	100,00	100,00
SCI BEAUVAU	IG	99,67	99,67
SCI CHATELET	IG	99,49	99,49
SCI DAUPHINE	IG	99,71	99,71
SCI DE L'ETOILE	IG	100,00	100,00
SCI LA JEUNESSE	IG	100,00	100,00
SCI LOUVRE	IG	98,30	98,30
SCI OPERA	IG	100,00	100,00
SCI SORBONNE	IG	98,90	98,90
SCI VENDOME	IG	100,00	100,00
ROMBASDIS	IG	98,64	
SCI ACERAS	IG	100,00	
SCI ELYSEE	IG	100,00	

b) Variation du périmètre de consolidation

L'exercice 2018 est marqué par l'entrée dans le périmètre des sociétés S.A.S ROMBASDIS, SCI ACERAS et SCI ELYSEE.

c) Écarts d'acquisition et écart d'évaluation

Lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, la valeur d'entrée des éléments identifiables de son actif et de son passif est évaluée :

- Pour les biens destinés à l'exploitation, à la valeur d'utilité des actifs et des passifs,
Pour les biens non destinés à l'exploitation, à leur valeur de marché à la date d'acquisition, ou, en l'absence de marché, à la valeur nette vénale des coûts de sortie.

On appelle « écart d'évaluation » la différence entre la valeur d'entrée dans le bilan consolidé et la valeur comptable du même élément dans le bilan de l'entreprise contrôlée.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition déterminé lors de la première consolidation d'une société correspond donc à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de capitaux propres retraités de la société à la date de prise de contrôle.

• Ecarts d'acquisition positifs

Un écart d'acquisition positif représente l'excédent entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition. Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif dans le poste « Ecarts d'acquisition ».

Les écarts d'acquisition positifs sont amortis linéairement sur une durée de 5 ans.

• Ecarts d'acquisition négatifs

Un écart d'acquisition négatif correspond généralement soit à une plus-value potentielle du fait d'une acquisition effectuée dans des conditions avantageuses, soit à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise. Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits au passif au poste « Provisions pour risques et charges ».

Les écarts d'acquisition positifs sont amortis linéairement sur une durée de 5 ans.

• **GAL**

Lot n°1

Les titres ont été souscrits à la valeur nominale lors de la constitution de la société : 6 098 €.

Il n'y a pas d'écart d'acquisition à constater.

Lot n°2

Les titres ont été rachetés à l'euro symbolique.

Valeur des capitaux propres au 31/01/2006	18 637 €
Coût d'acquisition définitif des parts sociales	1 €
Quote part des capitaux propres détenus	100%
Ecart de première de consolidation	-18 636 €

L'écart d'acquisition négatif est rapporté au résultat selon un plan de reprise et de provision.

La reprise de l'écart d'acquisition s'est effectuée sur 5 ans selon le mode linéaire :

- Reprises antérieures	18 636 €
- Reprise de l'exercice	-
- Reprises cumulées	18 636 €
- Solde sur provision sur titres	-

• **PARFUDIS**

Dans le cadre de l'augmentation de capital d'un montant de 58 048 € par compensation d'une somme détenue dans le compte courant S.A.S. Fadis chez Parfudis puis d'une réduction de capital en résorbant le report à nouveau débiteur à la date du 31 janvier 2003, nous avons déterminé l'écart d'acquisition suivant :

- Valeur des capitaux propres au 31/01/2003	28 546 €
- Coût d'acquisition définitif des parts sociales	66 048 €
- Quote part des capitaux propres détenus	100%
- Ecart d'acquisition	37 502 €

Cet écart n'est pas affectable à des actifs ou passifs identifiables, il sera en conséquence affecté en totalité à l'écart d'acquisition.

L'amortissement de l'écart d'acquisition s'effectuera sur 5 ans selon le mode linéaire :

- Amortissements antérieurs	37 502 €
- Amortissement de l'exercice N	-
- Amortissements cumulés	37 502 €

• **FADIS**

- L'écart constaté sur le fonds de commerce :

Au regard des usages pratiqués dans ce secteur d'activité, l'écart d'évaluation du fonds de commerce pour les comptes consolidés au 31/01/2006 a été évalué à 32 887 211€.

Il paraît important d'ajouter que la tendance actuelle du chiffre d'affaires permet d'affirmer qu'il n'y a pas lieu de déprécier le fonds de commerce.

- L'écart constaté sur l'immobilier a été déterminé dans la même étude.

L'amortissement de l'écart d'évaluation sur les constructions s'effectuera sur 20 ans selon le mode linéaire :

Montant brut de l'écart	6 318 125 €
Amortissement de l'exercice N	315 906 €
Amortissements antérieurs	3 474 966 €
Valeur nette au 31/01/2018	2 527 253 €

- Ecart d'acquisition

Valeur des capitaux propres	6 594 313 €
Ecart d'évaluation sur fonds de commerce	32 887 221 €
Plafonnement écart d'évaluation sur fonds	- 3 234 433 €
Ecart d'évaluation sur construction	6 318 125 €
Impôt différé sur écart d'évaluation / construction	- 2 106 042 €
Quote-part des capitaux propres détenus	98%
Coût d'acquisition définitif des actions	39 650 000 €
Ecart d'acquisition	0 €

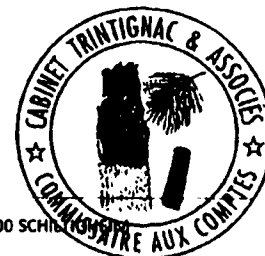
Afin d'avoir une représentation plus fidèle de la situation de l'impôt différé, il a été décidé de constater l'impôt différé sur la plus-value latente de la construction.

A la date du 27 septembre 2013, il a été acquis 12 titres pour une valeur de 125 166 €

- Valeur des capitaux propres au 31/01/2013 5 653 115 €
- Résultat 2013 : -178298 € / 365*239 - 115 439 €
- Détermination de la valeur pour 2 500 actions 5 537 676 €
- Valeur de l'action : 2 215 €
- 12 actions = 2 215 € * 12 soit 26 580 €
- D'où un écart d'acquisition constaté de 98 586 €

La durée d'amortissement des écarts d'acquisition positifs appliquée correspond à la durée retenue pour le calcul de la rentabilité globale de l'investissement. En l'espèce, une durée de 5 ans a été retenue.

- Amortissements antérieurs 72 062 €
- Amortissement de l'exercice N 19 717 €
- Amortissements cumulés 91 779 €



3.3-Règles et méthodes comptables

Les comptes ont été arrêtés par le Président. Ils sont établis dans la perspective de la continuité d'exploitation et le principe de permanence des méthodes comptables a été respecté.

a) Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées en application des règles issues du plan comptable général (CRC 99-03) et mises à jour par les règlements CRC 2002-10, CRC 2002-07 et CRC 2004-06 sur les actifs et leur dépréciation.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, hors frais d'acquisition et d'emprunt, déduction faite des rabais, remises ou ristournes obtenus) ou à leur coût de production.

• Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens généralement admis dans la profession.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Les biens financés par crédit-bail ont été portés à l'actif du bilan comme s'ils avaient été financés par emprunt. Le règlement CRC n°99-02 considère comme méthode préférentielle la comptabilisation suivante :

- au bilan, sous forme d'une immobilisation et d'un emprunt correspondant ;
- au compte de résultat, sous forme d'une dotation aux amortissements et d'une charge financière.



Un contrat de crédit-bail avait été signé en date du 18 décembre 1998 pour le financement du transfert du magasin. Le montant total du crédit-bail s'élevait à 10 671 431 euros et se décomposait comme suit :

Terrain	1 057 996 euros
Constructions	<u>9 613 435 euros</u>
Total	10 671 431 euros

La levée d'option du crédit-bail a été effectuée le 17 décembre 2013.

Ces montants ont été comptabilisés en Immobilisations et amortis de la manière suivante :

Valeur brute de la construction comptabilisée	9 613 435 euros
Amortissements antérieurs	7 261 761 euros
Amortissements comptabilisés en correction d'anciens	1 442 016 euros
Amortissements de l'exercice 2018	480 672 euros
Amortissements cumulés	<u>9 184 449 euros</u>
Valeur nette au 31/01/2018	428 985 euros

Les amortissements au titre des exercices 2015, 2016 et 2017 n'avaient pas été comptabilisés et ont été corrigés en 2018.

• Dépréciation des actifs immobilisés

Les actifs immobilisés et les autres immobilisations incorporelles, sont soumis à des tests de dépréciation si des indices de perte de valeur tangibles existent en cours d'exercice ou à la clôture.

Une provision pour dépréciation est constatée dans le cas où leur valeur d'utilité pour le Groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

b) Immobilisations financières

Elles comprennent principalement des prêts, cautionnements et autres créances, ainsi que des titres de participation non consolidés. Une dépréciation est constituée si leur valeur d'utilité pour le Groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition. Cette valeur est comparée en fin de période à la valeur d'usage de ces mêmes titres après prise en compte de la quote-part de capitaux propres correspondant à la participation, des perspectives de rentabilité, de la position sur le marché et, le cas échéant, de leur valeur en bourse.

c) Stocks

Les stocks des sociétés FIFAM, CAL, PARFUDIS, MLT OPTIQUE, MLT SPORTS & LOISIRS, ROMBASDIS et M2L sont évalués au PNR (prix net de toutes ristournes inconditionnelles ou conditionnelles considérées comme maîtrisées, y compris les CGV et les CPV)

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

d) Créances clients et autres créances

Les actifs circulants sont comptabilisés à leur valeur nominale. Une provision est constituée lorsqu'une perte apparaît comme probable ; la charge est considérée comme normale et courante à l'exception de dépréciations qui présentent un caractère exceptionnel du fait de leur contexte ou de leur montant.

e) Modalités de calcul du résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice.

Aucun instrument dilutif ayant été émis, le résultat dilué par action correspond au résultat par action.

f) Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable. Les écarts temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal sont traduits dans les comptes.

Les effets de variations de taux d'impôts et/ou le changement de règles fiscales sur les actifs et passifs d'impôts différés existant affectent le résultat de l'exercice.

Conformément au règlement 99-02 du CRC, les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale.

L'impôt est calculé sans actualisation.

Les impôts différés sont calculés sur :

- Les décalages fiscaux temporaires
- Les retraitements de crédit-bail
- Les indemnités de retraite
- Les éliminations de cessions internes d'immobilisations

Conformément au règlement 99-02, le respect des conditions de constatation des actifs d'impôt différé doit être réexaminé à chaque clôture.

Conformément au règlement 99-02, §310 et 312, les actifs d'impôt différé, qu'ils soient liés à des différences temporaires déductibles, à des crédits d'impôt ou à des pertes fiscales reportables, ne sont pris en compte que si leur récupération est probable.



g) Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe à l'encontre de la société une obligation (légale, réglementaire ou contractuelle) résultant d'événements antérieurs, lorsqu'il est probable ou certain qu'elle engendrera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente, et que le montant peut être évalué de façon fiable.

Le montant constaté en provision représente la meilleure estimation du risque à la date d'établissement du bilan consolidé. Les provisions sont présentées à leur valeur nominale non actualisée.

h) Engagements de retraite

Les engagements de retraite font l'objet d'une mention dans l'annexe des comptes annuels sociaux.

Dans les comptes consolidés ainsi présentés, ces engagements sont comptabilisés (méthode préférentielle).

Les engagements de retraite ont été calculés en évaluant selon la méthode prospective (méthode préférentielle), ce que la société devrait verser à ses salariés partant en retraite en fonction :

- de la législation sociale et la convention collective nationale appliquée par la société,
- de la durée d'activité restante des salariés supposés présents au moment de leur départ en retraite en fonction du taux de rotation du personnel et des tables de mortalité,
- des salaires réévalués jusqu'à la date de départ en retraite,
- du taux d'actualisation de 2%.

Les engagements de retraite sont déterminés en retenant l'hypothèse selon laquelle le départ est à l'initiative du salarié (âge retenu : 62 ans).

Le calcul de l'engagement de retraite a été effectué en tenant compte des charges sociales à hauteur de 32%.

Le montant des engagements en matière d'indemnité de fin de carrière s'élève à 491 130 euros au 31 janvier 2018.

i) Dividendes intragroupes

La SCI Louvre a versé 15 269 € à FADIS S.A.S. au titre de la distribution de son résultat de l'exercice clos au 31/12/2016.

Les SCI BEAUVAU, SORBONNE, DAUPHINE et CHATELET ont versé un total de 34 448 € à la SCI BEAUBOURG au titre de la distribution de leur résultat de l'exercice clos le 31/12/2016.

Ces montants ont été éliminés lors de la consolidation des comptes.

j) Ecritures intragroupes

Les créances et dettes réciproques ainsi que les produits et charges réciproques ont été éliminés.

k) Intégration fiscale

Les sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale sont les suivantes : FIFAM – FADIS – FAMECK VOYAGES – CAL – PARFUDIS - M2L – MLT OPTIQUE et MLT SPORTS & LOISIRS.

FIFAM est la société mère de cette intégration fiscale.

La troisième conception, dite « la méthode de réallocation des économies », définie dans l'avis relatif aux règles comptables applicables aux sociétés qui optent pour le régime de l'intégration fiscale du Conseil National de la Comptabilité (avis n°37 du CNC du 2 juin 1989), a été choisie, notamment en ce qui concerne la répartition de l'impôt sur les sociétés.

Dans cette conception :

- Les charges d'impôt sont supportées par chacune des sociétés (mère et filiale) comme en l'absence d'intégration fiscale, sauf pour les sociétés intégrées qui ont été déficitaires pendant l'intégration et qui sont redevenues bénéficiaires (compte tenu du produit constaté antérieurement) ;
- Les économies d'impôt réalisées par le groupe grâce aux déficits sont réallouées immédiatement aux sociétés déficitaires, qui bénéficient ainsi d'un produit immédiat ;
- Les économies ou complément d'impôt, réalisées par le groupe, liées aux corrections des assiettes fiscales sont conservées chez la société mère ;
- Les économies d'impôt liées à l'utilisation des avoirs fiscaux et crédits d'impôt sont utilisées par la société mère pour le paiement de l'IS.

l) CICE

Il a été constaté au 31 janvier 2018 un Crédit d'impôt Compétitivité Emploi d'un montant de 481 040 euros, calculé en fonction des salaires versés du 1er janvier au 31 décembre 2017.

Ce crédit d'impôt a été comptabilisé en déduction de l'impôt sur les sociétés.

Le CICE de l'année 2016 a été utilisé pour le financement des investissements. En outre, ce crédit d'impôt n'a pas contribué au financement d'une éventuelle hausse des bénéfices distribués, ni augmenté les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction dans l'entreprise.

m) Informations complémentaires et éléments significatifs de l'exercice

Les amortissements relatifs à la levée d'option du crédit-bail immobilier de FADIS au titre des exercices 2015, 2016 et 2017 n'avaient pas été comptabilisés et ont été corrigés en 2018 pour un montant de 1 442 016 euros. Cette écriture n'a pas d'impact sur le résultat consolidé de l'exercice mais sur les réserves.

L'écart d'évaluation de 29 652 788 euros constaté sur FADIS a été reclassé au cours de cet exercice du poste « Fonds de commerce » au poste « Ecart d'acquisition » sur fonds de commerce.

Cette écriture n'a aucun impact sur le résultat de l'exercice mais uniquement un impact de présentation des comptes.

4. Notes annexes sur les postes du bilan

4.1-Détail des écarts d'acquisition (goodwill)

Libellé	Ouverture	Clôture	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Dotation	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Ecart d'acquisition	136 088	29 788 876						29 652 788
Amortissements des écarts d'acquisition	(109 584)	(129 281)			(19 717)			
Provisions des écarts d'acquisition								
Valeur nette	26 504	29 659 595			(19 717)			29 652 788
Ecart d'acquisition - passif								
Reprise - écart d'acquisition - passif								
Valeur nette								

Les 29 652 788 euros en « Autres variations » proviennent du reclassement de l'écart d'évaluation sur fonds de commerce de FADIS.

Les écarts d'acquisitions sont affectés aux entités suivantes :

Libellé	Brut	Amortissement	Dépréciation	Net
Ecart d'acquisition	29 788 876	(129 281)		29 659 595
Partenaires				
P-FADIS	29 751 374	(91 779)		29 659 595
P-PARFUDIS	37 502	(37 502)		
Partenaires hors groupe				
Ecart d'acquisition - passif				
Partenaires				
Partenaires hors groupe				

L'écart d'acquisition rattaché à FADIS se décompose comme suit :

	Valeur Brute	Amortissement	Valeur nette
Fonds de commerce	29 652 788 euros	0 euro	29 652 788 euros
Acquisition de titres	98 586 euros	91 779 euros	6 807 euros

4.2-Immobilisations corporelles et incorporelles

Le détail des valeurs brutes s'établit selon le tableau suivant :

Libellé	Ouverture	Clôture	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Ecart de conversion
Frais d'établissement					
Frais de recherche & développement					
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	428 754	402 238	19 239	(58 485)	
Droit au bail					
Fonds commercial	30 417 672	842 404	77 520		
Autres immobilisations incorporelles	1 134 983	1 134 983			
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes s'immo. incorp.	10 732	18 675	18 675		
Immobilisations incorporelles	31 982 141	2 398 302	115 434	(58 485)	
Terrains	1 610 785	1 619 885			
Agencements et aménagements de terrains	930 263	930 263			
Constructions	23 778 665	23 778 665			
Constructions sur sol d'autrui	1 662 678	1 822 359	54 281		
Installations techniques, matériel & outillage	4 364 455	5 866 910	3 528 377	(2 028 456)	
Autres immobilisations corporelles	5 584 754	6 751 178	238 948	(53 058)	
Immobilisations corporelles en cours	9 016 069	12 995 385	3 979 296		
Avances et acomptes s'immo corp.					
Immobilisations corporelles	46 927 688	82 784 823	7 800 901	(2 081 514)	
Immobilisations corporelles et incorporelles	78 919 809	85 182 924	7 916 335	(2 139 999)	

Immobilisations en-cours :

Au 31/01/2018, les immobilisations en-cours s'élèvent à 12 995 K€..

Ce montant comprend notamment 10 329 K€ en provenance de FADIS et 2 563 K€ en provenance de FIFAM pour l'agrandissement de l'hypermarché et la rénovation de la galerie marchande.

Le détail des amortissements s'établit selon le tableau suivant :

Libellé	Ouverture	Clôture	Dotation	Diminution (Cess, Remb.)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Amortissements des frais d'établissement							
Amortissements des frais de rech. & développ.							
Amortissements concessions, brevets & droits similaires	(382 135)	(358 415)	(32 788)	58 485			
Amortissements droit au bail							
Amortissements fonds commercial							
Amortissements des autres immos incorp.							
Immobilisations incorporelles	(382 135)	(358 415)	(32 788)	58 485			
Amort. sur agencements et aménagements de terrains	(885 151)	(888 840)	(21 788)				
Amortissements des constructions	(15 037 527)	(17 540 213)	(1 060 871)				(1 442 018)
Amortissements des constructions sur sol d'autrui	(858 344)	(1 103 557)	(149 424)			(97 788)	
Amortissements install. tech. matériel & outé	(3 130 578)	(3 244 419)	(458 888)	345 048			
Amortissements des autres immobilisations corp.	(3 819 057)	(4 008 337)	(242 582)	53 058			243
Immobilisations corporelles	(23 708 637)	(26 783 465)	(1 933 355)	398 186		(97 788)	(1 441 771)
Immobilisations corporelles et incorporelles	(24 090 782)	(27 141 880)	(1 966 121)	494 592		(97 788)	(1 441 771)
Dont immobilisations en crédit-bail							
Amortissements des immobilisations incorporelles	(47 071)						
Amortissements des immobilisations corporelles	(7 892 639)	(9 836 774)					

La synthèse des immobilisations corporelles et incorporelles est la suivante :

Libellé	Immobilisations incorporelles	Amortissements des immobilisations incorporelles	Provisions des immobilisations incorporelles	Valeur nette
Ouverture	31 982 141	(362 188)		31 619 953
Augmentation (Inv, Emp)	115 434			115 434
Dotation		(32 706)		(32 706)
Diminution (Cess, Remb)	(56 485)	56 485		
Reprise				
Autres variations	(29 652 788)			(29 652 788)
Effet de change et réévaluation				
Variations de périmètre				
Closure	2 300 302	(306 418)		2 000 887

Libellé	Immobilisations corporelles	Amortissements des immobilisations corporelles	Provisions des immobilisations corporelles	Valeur nette
Ouverture	46 927 668	(23 798 867)		23 128 801
Augmentation (Inv, Emp)	7 600 901			7 600 901
Dotation		(1 933 355)		(1 933 355)
Diminution (Cess, Remb)	(2 081 514)	308 108		(1 683 406)
Reprise				
Autres variations	77 520			77 520
Effet de change et réévaluation				
Variations de périmètre	114 900	(97 788)		16 712
Closure	62 784 623	(26 783 485)		26 981 157

4.3-Immobilisations financières et titres mises en équivalence

Le détail des valeurs brutes s'établit selon le tableau suivant :

Libellé	Ouverture	Cloûture	Augmentation (Inv, Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Variation de la Situation nette MEE	Ecart de conversion	Variations de périodes	Autres variations
Titres de participation	75	75						
Dividendes à recevoir								
Créances rattachées à des participations - part > 1 an								
Créances rattachées à des participations - part < 1 an								
Intérêts courus sur créances et prêts								
Versements restant à effectuer sur titres de part. non libérés								
Titres immobilisés (non courants)	2 774 437	3 004 802	250 025	(28 688)				
Titres immobilisés (courants)								
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille								
Prêts	80 805	72 158		(8 646)				
Dépôts et cautionnements versés	220 286	250 313	30 018					
Autres créances immobilisées	83 352	84 838	1 586	(102)				
Actions propres								
Prêts, cautionnements et autres créances - part > 1 an								
Prêts, cautionnements et autres créances - part < 1 an								
Versements restant à effectuer sur titres immo non libérés								
Compte d'ajustement (intra-groupe haut de bilan)								
Compte de Liaison (intra-groupe haut de bilan)								
Compte de Liaison (Cessions internes)								
Immobilisations financières	3 138 765	3 392 185	290 630	(37 210)				
Titres mis en équivalence								
Actifs financiers	3 138 765	3 392 185	290 630	(37 210)				

La synthèse des immobilisations financières est la suivante :

Libellé	Immobilisations financières	Provisions sur immobilisations financières	Valeur nette
Ouverture	3 138 765		3 138 766
Augmentation (Inv./Emp)	280 830		280 830
Dotation			
Diminution (Cess. Remb.)	(37 210)		(37 210)
Reprise			
Autres variations			
Effet de change et réévaluation			
Variations de périmètre			
Clôture	3 382 385		3 382 386

Les créances immobilisées se décomposent par nature et par échéance comme suit :

Libellé	Clôture	< 1 an	1 << 5 ans	> 5 ans
Créances rattachées à des participations - part > 1 an				
Créances rattachées à des participations - part < 1 an				
Intérêts courus sur créances et prêts				
Prêts	72 158			72 158
Dépôts et cautionnements versés	250 313			250 313
Autres créances immobilisées	64 836			64 836
Prêts, cautionnements et autres créances - part > 1 an				
Prêts, cautionnements et autres créances - part < 1 an				
Créances - Actif immobilisé	387 308			387 308

4.4-Stocks et en-cours

Libellé	Brut	Dépréciat.	Clôture	Brut	Dépréciat.	Ouverture
Stocks M. fournitures et aut. Approvisionnement	44 033		44 033	35 993		35 993
En-cours de biens						
En-cours de services						
Produits intermédiaires finis						
Stocks de marchandises	8 659 910	(258 340)	8 400 570	7 905 955	(258 613)	7 648 341
Stocks et en-cours	8 703 943	(258 340)	8 444 602	7 941 947	(258 613)	7 683 334

4.5-Clients et comptes rattachés, autres créances et comptes de régularisation

Libellé	Brut	Dépréciat.	Clture	Brut	Dépréciat.	Ouverture
Avances et acomptes versés sur commandes	527 864		527 804	524 863		524 863
Clients et comptes rattachés - part > 1 an						
Clients et comptes rattachés - part < 1 an	2 203 787	(95 125)	2 108 662	2 300 101	(31 833)	2 358 269
Clients et comptes rattachés	2 731 771	(95 125)	2 638 666	2 814 964	(31 833)	2 882 931
Créances sur personnel & org. sociaux - part > 1 an						
Créances sur personnel & org. Secours - part < 1 an	55 178		55 178	83 549		83 549
Créances fiscales hors IS - part > 1 an						
Créances fiscales hors IS - part < 1 an	1 254 594		1 254 594	905 303		905 303
Impôts différés - actif	0		0	16 891		16 891
Créances liées à l'intégration fiscale						
Etat, impôt sur les bénéfices - part > 1 an						
Etat, impôt sur les bénéfices - part < 1 an	650 430		650 430	714 882		714 882
Comptes courants - part > 1 an						
Comptes courants - part < 1 an	1 047 286		1 047 286	845 137		845 137
Acheteurs - capital appelé non versé						
Créances sur cessions d'actifs - part > 1 an						
Créances sur cessions d'actifs - part < 1 an						
Autres créances - part > 1 an						
Autres créances - part < 1 an	1 632 555	(73 587)	1 458 968	1 304 582	(37 242)	1 267 339
Produits à recevoir (Quote part rés. SNC)						
Intérêts courus sur créances						
Compte d'ajustement (intra-groupe bas de bilan)						
Compte de liaison (Ecritures d'élimination)						
Compte de liaison (intra-groupe bas de bilan)						
Charges à répartir						
Primes sur obligations - part > 1 an						
Primes sur obligations - part < 1 an						
Compte de liaison actif						
Ecart de conversion - actif						
Charges constatées d'avance - part > 1 an						
Charges constatées d'avance - part < 1 an	898 363		898 363	748 231		748 231
Autres créances et comptes de régularisation	5 262 407	(73 887)	5 188 520	4 398 876	(37 242)	4 361 339
Total	7 874 177	(108 712)	7 806 465	7 313 339	(69 073)	7 244 266

Les clients et comptes rattachés, les autres créances et les comptes de régularisation se décomposent par nature et par échéance comme suit :

Libellé	Total	< 1 an	1 <= 5 ans	> 5 ans
Avances et acomptes versés sur commandes	527 984	527 984		
Clients et comptes rattachés - part > 1 an				
Clients et comptes rattachés - part < 1 an	2 203 787	2 203 787		
Clients et comptes rattachés	2 731 771	2 731 771		
Créances sur personnel à org. sociaux - part > 1 an				
Créances sur personnel à org. sociaux - part < 1 an	55 178	55 178		
Créances fiscales hors IS - part > 1 an				
Créances fiscales hors IS - part < 1 an	1 254 594	1 254 594		
Impôts différés - actif	0	0		
Créances liées à l'intégration fiscale				
Etat, impôt sur les bénéfices - part > 1 an				
Etat, impôt sur les bénéfices - part < 1 an	656 430	656 430		
Comptes courants - part > 1 an				
Comptes courants - part < 1 an	1 047 286	1 047 286		
Actionnaires : capital appelé non versé				
Créances sur cessions d'actifs - part > 1 an				
Créances sur cessions d'actifs - part < 1 an				
Autres créances - part > 1 an				
Autres créances - part < 1 an	1 532 555	1 532 555		
Produits à recevoir (Quote part rés. SNC)				
Intérêts courus sur créances				
Total	4 546 643	4 546 643		

Note : les charges constatées d'avance ne sont pas reprises dans le tableau ci-dessus.

4.6-Trésorerie nette

Libellé	Ouverture	Clôture
VMP - Equivalents de trésorerie		
Disponibilités	242 021	492 310
Intérêts courus non échus s/ depo		
Provisions sur VMP - Equivalent de trésorerie		
Trésorerie active	242 021	492 310
Concours bancaires (trésorerie passive)	6 326 497	7 272 556
Trésorerie passive	6 326 497	7 272 556
Trésorerie à court terme	(6 084 476)	(6 780 246)
VMP - Autres placements		
Intérêts courus non échus s/ VMP		
Placements à court terme		
Actions propres		
Concours bancaires (dettes)	23 520	20 155
Intérêts courus non échus - passif		
Trésorerie passive assimilée une dette	23 520	20 155
Trésorerie à long terme	(23 520)	(20 155)
Trésorerie nette	(6 108 005)	(6 800 401)

Les comptes à terme ne sont pas présentés dans le tableau de flux de trésorerie car ils n'ont pas été ouverts moins de 3 mois avant la clôture, conformément à l'avis n°30 de l'OEC.

4.7-Provisions

Libellé	Ouverture	Clôture	Dotation	Repasse	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Provisions pour litiges - part > 1 an							
Provisions pour litiges - part < 1 an							
Provisions pour garanties - part > 1 an							
Provisions pour garanties - part < 1 an							
Provisions pour pertes de change							
Provisions pour pertes sur contrats - part > 1 an							
Provisions pour pertes sur contrats - part < 1 an							
Autres provisions pour risques - part > 1 an							
Autres provisions pour risques - part < 1 an	2 102 734	2 871 038	823 477	(55 173)			
Provisions pour pensions et retraites - part > 1 an	444 883	491 130	46 267				
Provisions pour pensions et retraites - part < 1 an							
Provisions pour restructurations - part > 1 an							
Provisions pour restructurations - part < 1 an							
Autres provisions pour charges - part > 1 an							
Autres provisions pour charges - part < 1 an	207 050	318 456	318 456	(207 050)			
Impôts différés - passif	2 712 824	1 798 813					(915 012)
Provisions et impôts différés	5 467 232	8 477 437	1 198 200	(262 223)			(915 012)

Au 31/01/2018, les provisions pour risques concernent uniquement FIFAM. Il s'agit notamment

Provision pour litige SWAP du 01/11/2014 au 31/01/2018	2 281 457 euros
Provisions pour litiges prud'homaux	292 300 euros
Provision assignation LIDL accord marge arrière	289 426 euros
Dépréciation franchises Assurandis	<u>7 855 euros</u>
Total	2 871 038 euros

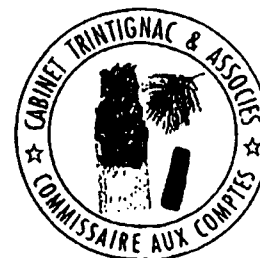
Au 31/01/2018, les provisions pour charges concernent uniquement FIFAM. Il s'agit notamment :

Dépréciation des comptes BRII et TL	24 766 euros
Provision points fidélité à payer	<u>293 701 euros</u>
Total	318 456 euros



Au 31/01/2018, la provision pour retraite se décompose ainsi :

Société	Engagements au 31/01/2017	Dotation	Reprise	Engagements au 31/01/2018
FIFAM	422 848	9 259		432 107
CAL	11 938	1 969		13 907
PARFUDIS	2 335	2 083		4 418
FAMECK VOYAGES	447	599		1 046
M2L	6 144	10 258		16 402
MLT OPTIQUE	483	347		830
MLT SPORTS & LOISIRS	668	819		1 487
ROMBASDIS		20 933		20 933
Total	444 863	46 267	0	491 130



4.8-Dettes financières

Libellé	Ouverture	Clôture	Augmentation (Inv. Emp.)	Diminution (Cess. Remb.)	Ecart de conversion	Variations de périphérie	Autres variations
Emprunts obligataires - part > 1 an							
Emprunts obligataires - part < 1 an							
Emprunts auprès d'établissements de crédit - part > 1 an	33 351 697	35 779 112	7 405 780	(4 079 410)			1 035
Emprunts auprès d'établissements de crédit - part < 1 an	703	25 505	34 850	(9 648)			
Dépôts et cautionnements reçus	213 128	227 831	1 942	(8)		12 589	
Emission titres part. et avances de l'Etat - part > 1 an							
Emission titres part. & av. de l'Etat - part < 1 an							
Autres emprunts et dettes assimilées - part > 1 an	748 991	726 043	748 991	(771 939)			
Autres emprunts et dettes assimilées - part < 1 an							
Intérêts courus sur emprunts	36 222	23 933	3 610	(15 898)			
Dettes rattachées à des participations	116 779	86 869		(29 910)			
Concours bancaires (trésorerie passive)	6 326 497	7 272 556					946 059
Concours bancaires (dettes)	23 529	20 155					(3 374)
Intérêts courus non échus - passif							
Emprunts et dettes financières	40 817 542	44 161 802	8 184 983	(5 807 012)		12 589	943 726
Dont immobilisations en crédit-bail							
Emprunts et dettes financières	1 247 834	2 563 295					

Les dettes financières se décomposent par nature et par échéance comme suit :

Libellé	Clôture	< 1 an	1 << 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires - part > 1 an				
Emprunts obligataires - part < 1 an				
Emprunts auprès d'établissements de crédit - part > 1 an	35 779 112	8 210 122	14 554 053	13 014 937
Emprunts auprès d'établissements de crédit - part < 1 an	25 505	25 505		
Dépôts et cautionnements reçus	227 831	227 631		
Emission titres part. et avances de l'Etat - part > 1 an				
Emission titres part. & av. de l'Etat - part < 1 an				
Autres emprunts et dettes assimilées - part > 1 an	726 043	726 043		
Autres emprunts et dettes assimilées - part < 1 an				
Intérêts courus sur emprunts	23 933	23 933		
Dettes rattachées à des participations	86 869	86 869		
Concours bancaires (trésorerie passive)	7 272 556	7 272 556		
Concours bancaires (dettes)	20 155	20 155		
Intérêts courus non échus - passif				
Dettes financières	44 161 802	16 592 812	14 554 053	13 014 937

4.9-Fournisseurs et comptes rattachés, autres dettes et régularisation

Libellé	Ouverture	Cloûture
Dettes fournisseurs - part > 1 an		
Dettes fournisseurs - part < 1 an	6 828 011	7 527 286
Avances, acomptes reçus sur commandes	208 063	202 232
Fournisseurs et comptes rattachés	7 036 073	7 729 518
Dettes sociales - part > 1 an		
Dettes sociales - part < 1 an	1 765 760	1 975 985
Dettes fiscales (hors IS) - part > 1 an		
Dettes fiscales (hors IS) - part < 1 an	1 054 163	1 094 227
Dettes liées à l'intégration fiscale		
Etat - impôts sur les bénéfices - part > 1 an		
Etat - impôts sur les bénéfices - part < 1 an	4 088	12 875
Comptes courants - passif - part > 1 an		
Comptes courants groupe - part < 1 an	888 440	893 502
Dettes r/ acquis d'actifs - part > 1 an		
Dettes r/ acquis d'actifs - part < 1 an	788 516	892 233
Dividendes à payer		
Autres dettes - part > 1 an		
Autres dettes - part < 1 an	348 760	437 577
Charges à payer (Quote part pertes SNC)		
Intérêts courus sur dettes		
Compte de liaison passif		
Ecart de conversion passif		
Produits constatés d'avance - part > 1 an		
Produits constatés d'avance - part < 1 an	288 432	283 758
Autres dettes et comptes de régularisation	5 158 487	5 690 166
Total	12 192 480	13 329 686

Les fournisseurs et comptes rattachés, les autres dettes et compte de régularisation se décomposent par nature et par échéance comme suit :

Libellé	Cloûture	< 1 an	1 <= 5 ans	> 5 ans
Dettes fournisseurs - part > 1 an				
Dettes fournisseurs - part < 1 an	7 527 288	7 527 288		
Avances, acomptes reçus sur commandes	202 232	202 232		
Fournisseurs et comptes rattachés	7 729 520	7 729 520		
Dettes sociales - part > 1 an				
Dettes sociales - part < 1 an	1 975 995	1 975 995		
Dettes fiscales (hors IS) - part > 1 an				
Dettes fiscales (hors IS) - part < 1 an	1 094 227	1 094 227		
Dettes liées à l'intégration fiscale				
Etat - impôts sur les bénéfices - part > 1 an				
Etat - impôts sur les bénéfices - part < 1 an	12 875	12 875		
Comptes courants - passif - part > 1 an				
Comptes courants groupe - part < 1 an	893 502	893 502		
Dettes s/ acquis, d'acifs - part > 1 an				
Dettes s/ acquis, d'acifs - part < 1 an	892 233	892 233		
Dividendes à payer				
Autres dettes - part > 1 an				
Autres dettes - part < 1 an	437 577	437 577		
Charges à payer (Quote part parties SNC)				
Intérêts courus sur dettes				
Compte de liaison passif				
Ecart de conversion passif				
Produits constatés d'avance - part > 1 an				
Produits constatés d'avance - part < 1 an	293 756	293 756		
Autres dettes et comptes de régularisation	5 600 166	5 600 166		

5. Notes annexes sur les impôts différés

Libellé	Ouverture	Clôture	Variation du bas de bilan	Effets de taux (impôt)	Écart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Impôts différés - actif	16 891	0	152 866				(169 557)
Impôts différés - passif	2 712 624	1 796 813	(70 251)				(845 581)
Valeur nette d'impôt différé	(2 695 733)	(1 796 812)	222 917				876 004
Dont :							
Données sociales							
Fiscalité différée (décalages temporaires)	20 074	36 364	16 290				
Fiscalité différée (écritures manuelles)	(2 547 445)	(222 448)	120 724				
Annulation du social pour les MEE							
Valeur nette par catégorie	(2 527 371)	(186 084)	137 014				
Autres	(168 362)	(1 610 728)	85 903				876 004
Valeur nette par catégorie	(2 695 733)	(1 796 812)	222 917				876 004

Le groupe faisant l'objet d'une intégration fiscale, les impôts différés actif et passif ont été compensés.

6. Notes annexes sur les postes du compte de résultat

6.1-Chiffre d'affaires

Libellé	2018	2017
Ventes de marchandises	88 417 375	83 886 140
Production vendue de biens	306 247	520 898
Production vendue de services	1 844 150	1 896 831
Produits des activités annexes	385 953	397 848
Ventes et Production intra-groupe		
Rabais remises et ristournes accordés	(1 017 862)	(887 144)
Chiffres d'affaires	91 836 763	85 896 488

6.2-Autres produits d'exploitation

Libellé	2018	2017
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	17 120	22 507
Rep./Amort. & Prov immo incorporelles		
Rep./Amort. & Prov immo corporelles		
Rep./Prov risques & charges d'exploit.	217 423	90 545
Rep./Prov engagements de retraite		7 889
Rep./Prov sur actif circulant	294 875	285 047
Transferts de charges d'exploitation	333 876	292 800
Autres produits	158 652	184 124
Autres produits d'exploitation	891 745	883 812

6.3-Achats consommés

Libellé	2018	2017
Achats de marchandises	(88 881 334)	(83 818 844)
Achats d'études et prestations de services	(284 074)	(217 621)
Autres achats		
Achats intra-groupe		
Achats non stockés de matières et fournitures	(753 813)	(881 813)
Variation stocks de marchandises	763 866	255 388
Achat mp fourni & aut appro	(230 280)	(201 820)
Var stocks mp fourni & autres appro	8 840	18 010
Achats consommés	(88 187 803)	(84 848 492)



6.4-Charges externes

Libellé	2018	2017
Sous-traitance	(835 807)	(890 827)
Redevances de crédit-bail	(7 351)	3 207
Locations immobilières et charges locatives	(822 848)	(784 792)
Locations mobilières et charges locatives	(170 511)	(172 285)
Autres services extérieurs	(410 549)	(308 060)
Primes d'assurances	(185 984)	(144 763)
Autres services extérieurs	(58 754)	(34 502)
Redevances		
Personnel détaché et interne	(484 199)	(123 685)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(260 040)	(271 708)
Publicité, publications, relations publiques	(938 052)	(899 817)
Transport	(8 787)	(8 485)
Déplacements, missions et réceptions	(121 508)	(108 541)
Frais postaux et frais de télécommunications	(62 274)	(50 549)
Frais bancaires	(473 182)	(442 205)
Autres charges externes	(497 193)	(493 148)
Autres charges	(48 706)	(67 887)
Autres charges d'exploitation	(8 374 781)	(4 687 718)

6.5-Impôts et taxes

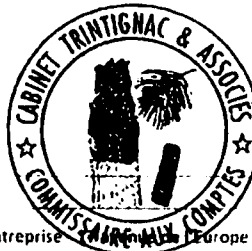
Libellé	2018	2017
Impôts et taxes sur rémunérations	(183 220)	(154 470)
Autres impôts et taxes	(1 373 218)	(1 326 078)
Impôts et taxes	(1 836 437)	(1 480 548)

6.6-Charges de personnel

Libellé	2018	2017
Rémunérations du personnel	(8 418 485)	(7 728 987)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(2 786 847)	(2 538 387)
Autres charges de personnel		
Charges de personnel	(11 205 332)	(10 267 374)

6.7-Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

Libellé	2018	2017
Dot./Ami. & Prov. immo. incorporelles	(32 786)	(25 435)
Dot./Ami. & Prov. immo. corporelles	(1 933 355)	(1 220 328)
Dot./Ami. charges d'exploit. à répartir		
Dot./Prov. risques & charges d'exploit.	(1 141 803)	(217 023)
Dot./Prov. engagements de retraite	(48 267)	(5 426)
Dot./Prov. pour dép. des actifs circulants	(387 038)	(298 027)
Dotations d'exploitation	(3 521 389)	(1 775 889)



6.8-Produits financiers

Libellé	2018	2017
Dividendes des autres participations	5 388	8 687
Dividendes des participations consolidées		
Revenus des créances rattachées à des participations	98	96
Produits sur créances et VMP		125
Rep./Prov. risques et ch. financiers		
Rep./Provisions actifs financiers		
Reprise sur provisions dépréciation titres - groupe		
Transfert de charges financières		
Gains de change sur opérations financières		
Gains de change sur achats de marchandises		
Gains de change sur autres achats externes		
Gains de change sur autres charges externes		
Gains de change sur ventes de biens		
Gains de change sur ventes de produits		
Gains de change sur ventes de services		
Produits nets sur cession de VMP		
Autres produits financiers	21 680	18 700
Autres produits financiers - groupe		
Produits financiers	27 163	27 608

6.9-Charges financières

Libellé	2018	2017
Charges d'intérêts	(511 545)	(444 028)
Pertes sur créances financières et VMP		
Pertes de change sur opérations financières		
Pertes de change sur achats de marchandises		
Pertes de change sur autres achats externes		
Pertes de change sur autres charges externes		
Pertes de change sur ventes de biens		
Pertes de change sur ventes de produits		
Pertes de change sur ventes de services		
Autres charges financières	(9 242)	(9 788)
Autres charges financières - groupe		
Dot./Amort. primes de remb. des obligations		
Dot./Prov. risques et charges financiers		(720 438)
Dot./Provisions sur actifs financiers		
Dotations provisions dépréciation titres - groupe		
Charges financières	(520 787)	(1 163 261)

6.10- Produits exceptionnels

Libellé	2018	2017
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	90 750	8 101
Produits excep. sur exercices antérieurs	236 775	259 870
Produits de cession de titres (conso.)		
Produits de cession d'immo. incorp.		
Produits de cession d'immo. corp.	1 672 231	1 008 815
Produits de cession de titres	231 033	
Produits de cession d'autres éléments actifs		
Subv. invest. versées au résultat, de l'ex.		
Autres produits exceptionnels		
Produits de fusion		
Incidence des changements de méthode et juste valeur		
Boni provenant du rachat d'actions propres		
Rep. sur provisions réglementées		
Rep. excep./Prov. pour R&C exceptionnels	44 800	15 000
Rep. excep. prov. immo. Fin. (impairment)		
Rep. excep./Prov. actif circulant		
Reprises excep. sur autres provisions		
Transfert de charges exceptionnelles		
Produits exceptionnels	2 278 398	1 291 587

6.11- Charges exceptionnelles

Libellé	2018	2017
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(10 815)	(12 263)
Charges excep. sur exercices antérieurs	(342 412)	(328 907)
VNC des titres conso. cédés		
VNC des immo. incorp. cédés		
VNC des immo. corp. cédés	(1 643 408)	(1 007 000)
VNC des titres cédés	(28 080)	
+/- valeur de consolidation		
VNC d'autres éléments d'actif cédés		
Autres charges exceptionnelles		
Charges de fusion		
Incidence des changements de méthode		
Mali provenant du rachat d'actions propres		
Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations		
Dotations aux provisions réglementées		
Dot. aux prov. pour R&C exceptionnels		(272 200)
Dot. excep. prov. immo. Fin. (impairment)		
Dot. excep./Prov. actif circulant		
Dot. aux prov. pour dépréciation exceptionnelles		
Compte d'ajustement (Intra-groupe Résultat exceptionnel)		
Compte de liaison (Intra-groupe Résultat exceptionnel)		
Charges exceptionnelles	(2 068 085)	(1 619 370)

6.12- Impôts sur les résultats et preuve d'impôts

Libellé	2018	2017
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(10 918)	(13 263)
Charges excep sur exercices antérieurs	(342 412)	(326 907)
VNC des titres concs cédés		
VNC des immo incorp cédées		
VNC des immo corp cédées	(1 683 408)	(1 007 000)
VNC des titres cédés	(28 860)	
+/- valeur de consolidation		
VNC d'autres éléments d'actif cédés		
Autres charges exceptionnelles		
Charges de fusion		
Incidence des changements de méthode		
Mail provenant du rachat d'actions propres		
Dotation aux amortissements exceptionnels des immobilisations		
Dotation aux provisions réglementées		
Dot aux prov pour R&C exceptionnels		(272 200)
Dot excep prov Immo Fin (emprunt)		
Dot excep/Prov actif circulant		
Dot aux prov pour dépréciation exceptionnelles		
Compte d'ajustement (Intra-groupe Résultat exceptionnel)		
Compte de liaison (Intra-groupe Résultat exceptionnel)		
Charges exceptionnelles	(2 686 068)	(1 910 370)

La preuve d'impôts se décompose comme suit :

Résultat avant amort/prov sur écart d'acq, impôts et résultat des MEE	918 753
Taux d'impôt de l'entité consolidante	33,33%
Impôt théorique	(308 251)
Effets des différences de base	(143 495)
Effets des différences de taux	98 659
Crédits d'impôt et autres dispositions fiscales particulières	584 028
Effets des déficits non activés	
Ecritures manuelles sur impôt	
CHARGE D'IMPOT THEORIQUE	232 941
CHARGE D'IMPOT REELLE	232 941
Taux effectif d'impôt	-25,35%

7. Autres Informations

7.1-Effectifs

Libellé	2018	2017
Effectif moyen interne	398	388
Cadres	22	18
Agents de maîtrise et techniciens	45	39
Employés	200	311
Ouvriers		
Effectif moyen intérimaire		
Intérimaires		
Effectif moyen total	398	388

7.2-Engagements hors-bilan

❖ *Dettes Garanties par des suretés réelles*

TOTAL : 44 118 406 euros

➤ **FADIS**

1 OSEQ

En 2011 pour deux emprunts consentis à la société PARFUDIS

. Nantissement du fonds de commerce de l'hypermarché
Ces emprunts, de durées respectives de 10 et 7 ans s'élèvent
à 430 000 euros et 125 000 euros

. Capital restant dû au 31/01/2018

188 582

2 OSEQ

En 2011 pour deux emprunts consentis à la société FAMECK VOYAGES

. Nantissement du fonds de commerce de l'hypermarché
Ces emprunts, de durées respectives de 7 et 10 ans s'élèvent
à 40 000 euros et 70 000 euros

. Capital restant dû au 31/01/2018

32 975

3 EDEL

En 2013 pour une ouverture de crédit consentie à la SAS FIFAM sur 120 mois

Nantissement du fonds de commerce de l'hypermarché à hauteur de 110 000 euros

. Capital restant dû au 31/01/2018

68 137

4 BPI FINANCEMENT

En 2013 pour un emprunt consenti à la Société FIFAM sur 10 ans

Nantissement du fonds de commerce de l'hypermarché à hauteur de 110 000 euros

. Capital restant dû au 31/01/2018

68 517

5 BPI FINANCEMENT

En 2013 pour un emprunt consenti à la Société FIFAM sur 12 ans

Nantissement du fonds de commerce de l'hypermarché à hauteur de 280 000 euros

. Capital restant dû au 31/01/2018

194 098



6 EDEL

En 2013 pour un emprunt consenti à la Société MLT OPTIQUE sur 120 mois

Nantissement du fonds de commerce de l'hypermarché à hauteur de 250 000 euros

. Capital restant dû au 31/01/2018

154 852

7 BPI FINANCEMENT

En 2013 pour un emprunt consenti à la Société MLT OPTIQUE sur 10 ans

Nantissement du fonds de commerce de l'hypermarché à hauteur de 250 000 euros

. Capital restant dû au 31/01/2018

155 720

8 EDEL

En 2011 pour un emprunt consenti à la société PARFUDIS sur 7 ans

. Nantissement du fonds de commerce de l'hypermarché à hauteur de 125 000 €

. Capital restant dû au 31/01/2018

13 830

9 CREDIT COOPERATIF

En 2015 pour des emprunts consenti par le Crédit Coopératif

hypothèque conventionnelle de 1er rang en concurrence avec le CIC,
le Crédit Mutuel et EDEL, à hauteur de 2 660 000 € en principal, plus intérêts,
commissions, frais et accessoires sur l'ensemble immobilier sis
1 avenue François Mitterrand 57290 FAMECK

Nantissement de compte titres financiers à hauteur de 26 600 €

. Capital restant dû au 31/01/2018

2 460 432

10 EDEL

En 2015 pour des emprunts consenti à la Société FIFAM sur 120 mois

Nantissement du fonds de commerce de l'hypermarché à hauteur de 1 500 000 euros

. Capital restant dû au 31/01/2018

1 267 595

11 OSEQ

En 2008 pour un emprunt de 277 500 euros sur 12 ans

. Nantissement en 1er rang
sur le fonds de commerce de l'hypermarché.

. Capital restant dû au 31/01/2018

72 015



12 CRCA

En 2008 pour un emprunt de 277 500 euros sur 12 ans

. Nantissement en 1er rang
sur le fonds de commerce de l'hypermarché.

. Capital restant dû au 31/01/2018

54 947

13 OSEO

En 2012 pour un emprunt de 460 000 euros sur 10 ans

. Nantissement en 1er rang
sur le fonds de commerce de l'hypermarché.

. Capital restant dû au 31/01/2018

230 298

14 CREDIT MUTUEL

En 2014 pour un emprunt de 400 000 euros sur 13 ans

. Nantissement en 1er rang
sur le fonds de commerce de l'hypermarché.

. Capital restant dû au 31/01/2018

304 929

15 EDEL

En 2015 pour un emprunt de 340 000 euros sur 10 ans

. Nantissement en 1er rang
sur le fonds de commerce de l'hypermarché.

. Capital restant dû au 31/01/2018

254 368

16 CRCA

En 2006 pour un emprunt consenti à la Société FIFAM sur 180 mois

. Nantissement en 1er rang
sur le fonds de commerce de l'hypermarché.

. Capital restant dû au 31/01/2018

4 578 436

17 CAISSE D'EPARGNE

En 2006 pour un emprunt consenti à la Société FIFAM sur 180 mois

. Nantissement en 1er rang
sur le fonds de commerce de l'hypermarché.

. Capital restant dû au 31/01/2018

538 445



18 BPI FINANCEMENT

En 2017 pour un emprunt consenti à la Société FIFAM sur 120 mois

. Nantissement en 1er rang
sur le fonds de commerce de l'hypermarché.

. Capital restant dû au 31/01/2018 1 900 000

19 CAISSE D'EPARGNE

En 2006 pour un emprunt consenti à la Société FIFAM sur 180 mois

. Nantissement en 1er rang
sur le fonds de commerce de l'hypermarché.

. Capital restant dû au 31/01/2018 502 738

20 OSEO

En 2006 pour un emprunt consenti à la Société FIFAM sur 180 mois

. Nantissement en 1er rang
sur le fonds de commerce de l'hypermarché.

. Capital restant dû au 31/01/2018 2 492 319

21 SOCIETE GENERALE

En 2006 pour un emprunt consenti à la Société FIFAM sur 180 mois

. Nantissement en 1er rang
sur le fonds de commerce de l'hypermarché.

. Capital restant dû au 31/01/2018 1 553 333

22 BANQUE POPULAIRE

En 2012 pour un emprunt de 480 000 euros sur 10 ans

. Nantissement en 1er rang
sur le fonds de commerce de l'hypermarché.

. Capital restant dû au 31/01/2018 214 729

23 CREDIT COOPERATIF

En 2017 pour un emprunt de 700 000 euros sur 15 ans

. Nantissement en 1er rang
sur le fonds de commerce de l'hypermarché.

. Capital restant dû au 31/01/2018 678 637



24 BECM

En 2017 pour un emprunt de 3 000 000 euros sur 14.5 ans

. Nantissement en 1er rang
sur le fonds de commerce de l'hypermarché.

. Capital restant dû au 31/01/2018

2 142 383

25 CIC

En 2017 pour un emprunt de 2 500 000 euros sur 15 ans

. Hypothèque en premier rang de l'immeuble commercial
. Nantissement en rang 15
sur le fonds de commerce de l'hypermarché.

. Capital restant dû au 31/01/2018

2 463 009

26 BECM

En 2017 pour un emprunt de 2 500 000 euros sur 15 ans

. Hypothèque en premier rang de l'immeuble commercial pari passu avec :

- CIC Est pour son concours de 2 500 000 €
- Crédit coopératif Est pour son concours de 2 660 000 €
- CIC Est pour son concours de 340 000 €

. Nantissement en rang utile sur le fond de commerce de l'hypermarché pari passu avec

- CIC Est pour son concours de 2 500 000 €
- Crédit coopératif Est pour son concours de 2 660 000 €
- CIC Est pour son concours de 340 000 €

. Capital restant dû au 31/01/2018

2 378 939

➤ **FIFAM**

1 Crédit Agricole de Lorraine

En 2006 pour un emprunt de 19 825 000 euros

. Nantissement des 2 450 actions FADIS sur 15 ans, dont 12 mois de différé en capital

La mainlevée pourra être donnée si les résultats des sociétés FADIS et FIFAM
suffisent à assurer la couverture de la part à un an au plus des emprunts, et ce, durant trois exercices consécutifs.

. Capital restant dû au 31/01/2018

4 578 436



2 Caisse d'Epargne de Lorraine et de Champagne Ardennes

En 2006 pour un emprunt de 4 000 000 euros

. Nantissement des 2 450 actions FADIS sur 15 ans à raison de 50 % chacune.

La mainlevée pourra être donnée si les résultats des sociétés FADIS et FIFAM suffisent à assurer la couverture de la part à un an au plus des emprunts, et ce, durant trois exercices consécutifs.

. Capital restant dû au 31/01/2018

1 041 183

3 Société Générale

En 2006 pour un emprunt de 5 825 000 euros

. Nantissement des 2 450 actions FADIS sur 16 ans, dont un an de différé partiel.

. Capital restant dû au 31/01/2018

1 553 333

4 OSEO

En 2006 pour un emprunt de 10 000 000 euros

. Nantissement des 2 450 actions fadis sur 15 ans

La mainlevée pourra être donnée si les résultats des sociétés FADIS et FIFAM suffisent à assurer la couverture de la part à un an au plus des emprunts, et ce, durant trois exercices consécutifs.

. Capital restant dû au 31/01/2018

2 492 319

5 EDEL

En 2013 pour un emprunt de 110 K€

. Nantissement du fonds de commerce détenu par FADIS

. Capital restant dû au 31/01/2018

68 137

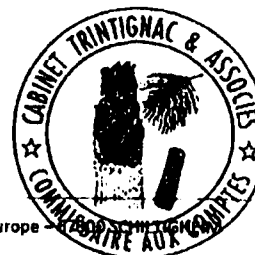
6 BPI

En 2013 pour un emprunt de 110 K€

. Nantissement du fonds de commerce détenu par FADIS

. Capital restant dû au 31/01/2018

68 517



7 BPI

En 2013 pour un emprunt de 280 K€

. Nantissement du fonds de commerce détenu par FADIS

. Capital restant dû au 31/01/2018

194 098

8 BPI

En 2017 pour un emprunt de 1 900 K€

. Nantissement du fonds de commerce détenu par FADIS

. Capital restant dû au 31/01/2018

1 900 000

9 EDEL

En 2015 pour un emprunt de 1 500K€

. Nantissement du fonds de commerce détenu par FADIS

. Capital restant dû au 31/01/2018

1 267 595

10 BECM

En 2015 pour un emprunt de 4 800 K€

. Nantissement de compte titres financiers chez un tier en garantie du remboursement du principal, intérêts, frais, commissions, accessoires, pénalités de retard et indemnités conventionnelles

. Capital restant dû au 31/01/2018

4 800 000

> FAMECK VOYAGES**OSEO**

Nantissement du fonds de commerce à hauteur de la S.A.S. FADIS en garantie des emprunts.

Montant restant dû à la clôture :

32 975



> M2L

Crédit Mutuel

Nantissement du fonds de commerce à hauteur MEXX en garantie de l'emprunt de 240K€

Montant restant dû à la clôture : 102 018

Nantissement du fonds de commerce à hauteur Z GENERATION en garantie de l'emprunt de 109K€

Montant restant dû à la clôture : 63 775

Nantissement du fonds de commerce à hauteur VALEGE en garantie de l'emprunt de 155K€

Montant restant dû à la clôture : 90 689

> MLT OPTIQUE

BPI - EDEL

Nantissement du fonds de commerce en garantie des emprunts d'un montant total de 500K€

Montant restant dû à la clôture : 310 572

> MLT SPORTS & LOISIRS

Crédit Mutuel

Nantissement du fonds de commerce en garantie des emprunts d'un montant total de 825K€

Montant restant dû à la clôture : 388 084

> PARFUDIS

1 EDEL

Nantissement du fonds de commerce en garantie de l'emprunt d'un montant total de 125K€

Montant restant dû à la clôture : 13 830

2 OSEO

Nantissement du fonds de commerce en garantie des emprunts d'un montant total de 555K€

Montant restant dû à la clôture : 188 582



♦ **Engagements donnés**

TOTAL : 17 248 757 euros

> **FADIS**

1 Au profit de la EURL PARFUDIS

13 830

La société s'est portée caution solidaire de la EURL Parfudis envers la banque EDEL pour un emprunt bancaire de 125 000 euros sur 84 mois

En-cours au 31.01.2018 :

Conseil d'administration du 01/12/2010

2 Au profit de la SARL FAMECK VOYAGES

4 426

La société s'est portée caution solidaire de la EURL Parfudis envers la banque EDEL en garantie d'un emprunt de 40 000 euros sur 84 mois

En-cours au 31.01.2018 :

Conseil d'administration du 01/12/2010

3 Au profit de la Société FIFAM

68 137

La société s'est portée caution auprès de la banque EDEL au profit de la SAS FIFAM à hauteur de 110 000 euros sur 120 mois

En-cours au 31.01.2018 :

Conseil d'administration du 24/10/2013

4 Au profit de la Société FIFAM

68 517

La SAS FADIS s'est portée caution solidaire de la SAS FIFAM au profit de la BPI FINANCEMENT pour un emprunt de 110 000 euros sur 10 ans.

Ce cautionnement est limité à hauteur de 110 000 €

Conseil d'administration du 24/10/2013



5 Au profit de la Société FIFAM

194 098

La SAS FADIS s'est portée caution solidaire de la SAS FIFAM au profit de la BPI FINANCEMENT pour un emprunt de 280 000 euros sur 12 ans

Cautionnement limité à :

Conseil d'administration du 24/10/2013

6 Au profit de la Société MLT OPTIQUE

154 852

La SAS FADIS s'est portée caution solidaire de la Société MLT OPTIQUE au profit de la banque EDEL pour un emprunt de 250 000 euros sur 120 mois

Cautionnement limité à :

Conseil d'administration du 24/10/2013

7 Au profit de la Société MLT OPTIQUE

155 720

La SA FADIS s'est portée caution solidaire de la Société MLT OPTIQUE au profit de la BPI FINANCEMENT pour un emprunt de 250 000 euros sur 10 ans

Cautionnement limité à :

Conseil d'administration du 24/10/2013

8 Au profit de la Société FIFAM

1 267 595

La SA FADIS s'est portée caution solidaire de la Société FIFAM au profit de la EDEL pour un emprunt de 1 500 000 euros sur 12 ans

Cautionnement limité à :

9 Au profit de la Société FIFAM

285 701

La SA FADIS s'est portée caution solidaire de la Société FIFAM au profit du CREDIT COOPERATIF pour un emprunt de 300 000 euros sur 10 ans

Cautionnement limité à :

10 Au profit de la Société FIFAM

271 851

La SA FADIS s'est portée caution solidaire de la Société FIFAM au profit du CREDIT COOPERATIF pour un emprunt de 300 000 euros sur 10 ans

Cautionnement limité à :



11 Au profit de la Société FIFAM**1 754 457**

La SA FADIS s'est portée caution solidaire de la Société FIFAM au profit du CREDIT COOPERATIF pour une ouverture de crédit de 1 500 000 euros

Cautionnement limité à :

➤ **FIFAM**

1 Au profit de la société BARROIDIS**412 750**

La société s'est portée caution de la Société BARROIDIS envers la banque Populaire de Lorraine - Champagne à hauteur de 412 750 euros.

Caution limitée à 412 750 euros et à une durée expirant lorsque le groupe constitué des sociétés SODIBAR et BARROIDIS produira 5 exercices de 12 mois consécutifs bénéficiaires, sans report à nouveau négatif, et avec une capacité d'autofinancement couvrant la part à moins d'un an de l'endettement consolidé.

Conseil de parrainage du 25/06/2009

2 Au profit de la société BARROIDIS**412 750**

La société s'est portée caution solidaire de la société BARROIDIS envers OSEO pour un concours bancaire de 3 175 000 euros.

Caution limitée à 412 750 euros et à une durée expirant lorsque le groupe constitué des sociétés SODIBAR et BARROIDIS produira 5 exercices de 12 mois consécutifs bénéficiaires, sans report à nouveau négatif, et avec une capacité d'autofinancement couvrant la part à moins d'un an de l'endettement consolidé.

Conseil de parrainage du 25/06/2009

3 Au profit de la Société VANDIS**1 095 600**

La société s'est portée caution solidaire de la Société VANDIS envers la BNP PARIBAS en garantie d'un emprunt bancaire de 9 130 000 euros

Cette caution est limitée à 12 % du montant de l'emprunt, soit 1 095 600 euros en principal augmenté des intérêts, frais, commissions et le cas échéant des pénalités et intérêts de retard. Il sera donné mainlevée du cautionnement au plus tôt à l'issue d'un délai de 5 ans à compter de la signature de l'acte de prêt global sous réserve, à savoir :

. Que lors de la demande de mainlevée par l'emprunteur les comptes consolidés fassent ressortir une "capacité d'autofinancement consolidée incluant la part d'amortissement en capital des loyers de crédit-bail" permettant de couvrir au minimum "les échéances en capital des dettes à long terme et moyen terme élargies au crédit-bail" et ce pendant les 3 exercices consécutifs précédents la demande.

. Que l'emprunteur soit à jour des paiements à l'égard des banques et ait respecté l'ensemble des engagements et obligations mis à charge dans l'acte de prêt global.

Conseil de parrainage du 18/12/2008



4 Au profit de la Société VANDIS

1 095 600

La société s'est portée caution solidaire de la Société VANDIS envers OSEO FINANCEMENT en garantie d'un emprunt bancaire de 9 130 000 euros

Cette caution est limitée à 12 % du montant de l'emprunt, soit 1 095 600 euros en principal augmenté des intérêts, frais, commissions et le cas échéant des pénalités et intérêts de retard.

Il sera donné mainlevée du cautionnement au plus tôt à l'issue d'un délai de 5 ans à compter de la signature de l'acte de prêt global sous réserve, à savoir :

. Que lors de la demande de mainlevée par l'emprunteur les comptes consolidés fassent ressortir une "capacité d'autofinancement consolidée incluant la part d'amortissement en capital des loyers de crédit-bail" permettant de couvrir au minimum "les échéances en capital des dettes à long terme et moyen terme élargies au crédit-bail" et ce pendant les 3 exercices consécutifs précédents la demande.

. Que l'emprunteur soit à jour des paiements à l'égard des banques et ait respecté l'ensemble des engagements et obligations mis à charge dans l'acte de prêt global.

Conseil de parrainage du 18/12/2008

5 Au profit de la Société VANDIS

1 095 600

La société s'est portée caution solidaire de la Société VANDIS envers la BP Lorraine - Champagne en garantie d'un emprunt bancaire de 9 130 000 euros

Cette caution est limitée à 12 % du montant de l'emprunt, soit 1 095 600 euros en principal augmenté des intérêts, frais, commissions et le cas échéant des pénalités et intérêts de retard.

Il sera donné mainlevée du cautionnement au plus tôt à l'issue d'un délai de 5 ans à compter de la signature de l'acte de prêt global sous réserve, à savoir :

. Que lors de la demande de mainlevée par l'emprunteur les comptes consolidés fassent ressortir une "capacité d'autofinancement consolidée incluant la part d'amortissement en capital des loyers de crédit-bail" permettant de couvrir au minimum "les échéances en capital des dettes à long terme et moyen terme élargies au crédit-bail" et ce pendant les 3 exercices consécutifs précédents la demande.

. Que l'emprunteur soit à jour des paiements à l'égard des banques et ait respecté l'ensemble des engagements et obligations mis à charge dans l'acte de prêt global.

Conseil de parrainage du 18/12/2008

6 Au profit de la Société FDS

206 000

La société s'est portée caution solidaire de la Société FDS envers le CREDIT COOPERATIF en garantie d'un emprunt bancaire de 1 030 000 euros

Ce cautionnement est limité à hauteur de 206 000 euros et à une durée expirant lorsque les conditions cumulatives suivantes seront remplies :

. La société SEDAN EXPLOITATION dégagera, pendant 4 exercices consécutifs de 12 mois, une capacité d'autofinancement couvrant une année de l'endettement ;

. La société SEDAN EXPLOITATION dégagera, pendant 4 exercices consécutifs de 12 mois, un résultat supérieur au remboursement annuel de la dette de la société FDS.

Conseil de parrainage du 16/10/2010



7 Au profit de la société SODICHAMP

707 630

La SA FIFAM s'est portée caution solidaire de la société SODICHAMP au profit du CREDIT COOPERATIF pour un concours bancaire de 6 800 000 euros sur 15 ans

Ce cautionnement est limité à hauteur de 816 000 € en capital, plus intérêts, commissions, frais et accessoires (244 800 €) jusqu'à justification de 3 exercices consécutifs de 12 mois à compter de la mise à disposition des fonds, avec respect simultané des conditions suivantes :

. Capacité d'autofinancement de la société SODICHAMP, après versement des dividendes à la société FANPAG, supérieure ou égale à la part à moins d'un an de son endettement à moyen et long terme ;

. Résultat net de la société SODICHAMP positif, sans report à nouveau négatif, et supérieur ou égal au remboursement annuel (capital + intérêts) de la dette sénior sur FANPAG ;

. Capacité d'autofinancement de la société FANPAG supérieure ou égale à la part à moins d'un an de son endettement à moyen et long terme ;

Conseil de parrainage du 19/04/2012

8 Au profit de la Société SODICHAMP

812 753

La société s'est portée caution solidaire de la Société SODICHAMP envers OSEO en garantie d'un emprunt bancaire de 10 200 000 euros sur 15 ans
Cette caution est limitée à 12 % de l'encours de crédit et pour une durée de 5 ans minimum au remboursement annuel 3 exercices consécutifs de 12 mois faisant ressortir une capacité d'autofinancement consolidée suffisante pour couvrir les échéances à moins d'un an consolidées.

Conseil de parrainage du 19/04/2012

9 Au profit de la Société SODICHAMP

278 197

La société s'est portée caution solidaire de la Société SODICHAMP envers la Banque Populaire de Lorraine Champagne en garantie d'un emprunt bancaire de 3 400 000 euros sur 15 ans
Cette caution est limitée à 12 % de l'encours de crédit et pour une durée de 5 ans minimum avec au moins 3 exercices consécutifs de 12 mois faisant ressortir une capacité d'autofinancement consolidée suffisante pour couvrir les échéances à moins d'un an consolidées.

Conseil de parrainage du 19/04/2012

10 Au profit de la Société FANPAG

719 322

La SA FIFAM s'est portée caution solidaire de la société FANPAG au profit du CREDIT COOPERATIF pour un concours bancaire de 6 670 000 euros sur 12 ans et 6 mois dont 6 mois de franchise en capital

Ce cautionnement est limité à hauteur de 800 400 € en capital, plus intérêts, commissions, frais et accessoires (240 120 €) jusqu'à justification de 3 exercices comptables consécutifs de 12 mois avec respect des conditions cumulatives suivantes :

. Capacité d'autofinancement de la société SODICHAMP, après versement des dividendes



à la société FANPAG, supérieure ou égale à la part à moins d'un an de son endettement à moyen et long terme ;

. Résultat net de la société SODICHAMP positif, sans report à nouveau négatif, et supérieur ou égal au remboursement annuel (capital + intérêts) de la dette sénior sur FANPAG ;

. Capacité d'autofinancement de la société FANPAG supérieure ou égale à la part à moins d'un an de son endettement à moyen et long terme ;

Conseil de parrainage du 19/04/2012

11 Au profit de la Société FANPAG

729 655

La société s'est portée caution solidaire de la Société FANPAG envers OSEO en garantie d'un emprunt bancaire de 10 000 000 euros sur 12 ans
Cette caution est limitée à 12 % de l'encours de crédit et pour une durée de 5 ans minimum avec au moins 3 exercices consécutifs de 12 mois faisant ressortir une capacité d'autofinancement consolidée suffisante pour couvrir les échéances à moins d'un an consolidées.

Conseil de parrainage du 19/04/2012

12 Au profit de la Société FANPAG

249 341

La société s'est portée caution solidaire de la Société FANPAG envers la Banque Populaire de Lorraine Champagne en garantie d'un emprunt bancaire de 3 330 000 euros sur 12 ans
Cette caution est limitée à 12 % de l'encours de crédit et pour une durée de 5 ans minimum avec au moins 3 exercices consécutifs de 12 mois faisant ressortir une capacité d'autofinancement consolidée suffisante pour couvrir les échéances à moins d'un an consolidées.

Conseil de parrainage du 19/04/2012

13 Au profit de la SCAPEST

3 361 000

La société s'est portée caution solidaire et divisé en garantie de divers concours bancaires pour un montant global de 125 000 000 euros qui seront consentis par :

. Le CREDIT COOPERATIF pour un montant de :
14 000 000 euros sur 12 ans dont 2 ans de différé ;
11 000 000 euros sur 15 ans dont 2 ans de différé ;

. OSEO pour un montant de :
13 200 000 euros sur 12 ans dont 2 ans de différé ;
6 800 000 euros sur 15 ans dont 2 ans de différé ;

. La BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL pour un montant de :
21 500 000 euros sur 12 ans dont 2 ans de différé ;
13 500 000 euros sur 15 ans dont 2 ans de différé ;

. La CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD-EST pour un montant de :
12 500 000 euros sur 12 ans dont 2 ans de différé ;
7 500 000 euros sur 15 ans dont 2 ans de différé ;



La CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNE
pour un montant de :

15 250 000 euros sur 12 ans dont 2 ans de différé ;

9 750 000 euros sur 15 ans dont 2 ans de différé ;

Caution à hauteur de 2,6888% du montant des emprunts en principal, majoré des frais,
intérêts et accessoires.

Conseil de parrainage du 30/05/2014

14 Au profit de la Société LEXYDIS

344 375

Caution au profit de la société LEXYDIS au profit de l'établissement BANQUE ARKEA
en garantie d'un concours bancaire de 4 750 000 € pour une durée de 204 mois
Ce cautionnement est consenti au profit de la banque ARKEA jusqu'à concurrence de la
somme de 344 375 € pour une durée de 5 ans minimum

Conseil d'administration du 15/10/2015

15 Au profit de la Société LEXYDIS

688 750

Caution au profit de la société LEXYDIS au profit de l'établissement CREDIT COOPERATIF
en garantie d'un concours bancaire de 9 500 000 € pour une durée de 18 ans

Ce cautionnement est consenti au profit du CREDIT COOPERATIF jusqu'à concurrence de la
somme de 688 750 € pour une durée de 5 ans minimum

Conseil d'administration du 15/10/2015

16 Au profit de la Société LEXYDIS

237 500

Caution au profit de la société LEXYDIS au profit de l'établissement BANQUE EUROPEENNE
DU CREDIT MUTUEL en garantie d'un concours bancaire de 4 750 000 €
pour une durée de 216 mois

Ce cautionnement est consenti au profit de la BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL
jusqu'à concurrence de la somme de 237 500 € pour une durée minimale de 7 ans

Conseil d'administration du 15/10/2015

17 Au profit de la Société LEXYDIS

171 000

Caution au profit de la société LEXYDIS au profit de l'établissement banque ARKEA en garantie
d'un concours bancaire de 1 200 000 € pour une durée de 132 mois et un concours bancaire
de 4 800 000 € pour une durée de 132 mois

Ce cautionnement est consenti au profit de la banque ARKEA jusqu'à concurrence
de la somme de 171 000 € pour une durée maximum de 3 ans

Conseil d'administration du 15/10/2015



18 Au profit de la Société LEXYDIS

166 750

Caution au profit de la société LEXYDIS au profit de l'établissement banque EDEL en garantie d'un concours bancaire de 3 335 000 € pour une durée de 132 mois

Ce cautionnement est consenti au profit de la banque EDEL jusqu'à concurrence de la somme de 166 750 €

Conseil d'administration du 15/10/2015

19 Au profit de la Société LEXYDIS

100 000

Caution au profit de la société LEXYDIS au profit de l'établissement BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL en garantie d'un concours bancaire d'un montant de 2 000 000 € pour une durée de 6 ans

Ce cautionnement est consenti au profit de la BANQUE EUROPEENNE DE CREDIT MUTUEL jusqu'à concurrence de la somme de 100 000 €

Conseil d'administration du 15/10/2015

20 Au profit de la Société LEXYDIS

75 000

Caution au profit de la société LEXYDIS au profit de l'établissement banque EDEL en garantie d'un concours bancaire d'un montant de 1 500 000 € pour une durée de 12 mois

Ce cautionnement est consenti au profit de la banque EDEL jusqu'à concurrence de la somme de 75 000 €.

Conseil d'administration du 15/10/2015

21 Au profit de la Société LEXYDIS

50 000

Caution au profit de la société LEXYDIS au profit de l'établissement banque EDEL en garantie d'un concours bancaire d'un montant de 1 000 000 € pour une durée de 60 mois

Ce cautionnement est consenti au profit de la banque EDEL jusqu'à concurrence de la somme de 50 000 €

Conseil d'administration du 15/10/2015



❖ **Engagements reçus**

TOTAL : 25 278 764 euros

> **FIFAM**

1 CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE

En 2006 pour un emprunt de 19 825 000 euros

Caution solidaire des parrains de FIFAM, au prorata de leur détention dans le capital de cette dernière sur 15 ans, dont 12 mois de différé en capital

Soit à CHAMDIS 20 % et MONVEL, VERDUN, SODIROM, SODIBRAG, SOLORMAG, DENIDIS, PLESSIDIS, PIERRYDIS, SODIMEAUX et TROYDIS à 8 %

Caution limitée à 200 000 euros et à une durée expirant lorsque l'activité du groupe dégagera un résultat net suffisant pour assurer la couverture de la part à moins d'un an des crédits, et ce pendant au minimum trois exercices consécutifs et sans report à nouveau négatif

. En cours au 31/01/2018 :

4 578 436

2 CAISSES D'EPARGNE DE LORRAINE ET DE CHAMPAGNE ARDENNES

En 2006 pour un emprunt de 4 000 000 euros

Caution solidaire des parrains de FIFAM, au prorata de leur détention dans le capital de cette dernière sur 15 ans à raison de 50 % chacune.

Soit à CHAMDIS 20 % et MONVEL, VERDUN, SODIROM, SODIBRAG, SOLORMAG, DENIDIS, PLESSIDIS, PIERRYDIS, SODIMEAUX et TROYDIS à 8 %

Caution limitée à 500 000 euros et à une durée expirant lorsque la CAF consolidée permettra de couvrir le remboursement en capital de l'ensemble des emprunts et ce pendant 3 années consécutives

. En cours au 31/01/2018 :

1 041 183

3 SOCIETE GENERALE

En 2006 pour un emprunt de 5 825 000 euros sur 16 ans

Caution solidaire des parrains de FIFAM à hauteur de 100% , au prorata de leur détention dans le capital de cette dernière, sur 16 ans, dont 1 an de différé partiel

La mainlevée pourra être donnée si les conditions cumulatives suivantes sont respectées :

- * la société FIFAM réalise, pendant 5 exercices consécutifs, un résultat net positif sans report à nouveau négatif
- * le groupe consolidé FIFAM dégage, pendant 5 exercices consécutifs, une capacité d'autofinancement supérieure ou égale à sa charge de remboursement

. En cours au 31/01/2018 :

1 553 333

1 553 333

Caution limitée à 582 500 euros pour Mr et Mme LEFEUVRE

582 500



4 OSEO

En 2006, pour un emprunt de 10 000 000 euros sur 15 ans

Caution solidaire des parrains de FIFAM à hauteur de 100% , au prorata de leur détention dans le capital de cette dernière, sur 15 ans

Caution limitée à 200 000 euros à une durée expirant lorsque l'activité de FADIS et FIFAM dégagera un résultat net suffisant pour assurer la part à moins d'un an en capital des crédits et ce au minimum pendant 3 exercices consécutifs et sans report à nouveau négatif

. En cours au 31/01/2018 :	2 492 319	2 492 319
Caution limitée à 582 500 euros pour Mr et Mme LEFEUVRE		200 000

5 CREDIT MUTUEL

En 2014, pour un emprunt de 180 000 euros sur 9 ans et 4 mois

Caution solidaire de la SCI ELYSEE

. En cours au 31/01/2018 :	123 477
----------------------------	---------

6 EDEL

En 2014, pour un emprunt de 110 000 euros sur 10 ans

Caution solidaire de la société FADIS

. En cours au 31/01/2018 :	68 137
----------------------------	--------

7 BECM

En 2015 pour un emprunt de 4 800 K€

Caution solidaire de Monsieur et Madame LFEUVRE à hauteur de 1 152 000 € incluant principal, intérêts de retard pour une durée excédant de 24 mois celle du crédit.

Nantissement de compte titres financiers chez un tier en garantie du remboursement du principal, intérêts, frais, commissions, accessoires, pénalités de retard et indemnités conventionnelles :

Par Monsieur LEFEUVRE : 190 actions de la SAS FIFAM

Par Madame LEFEUVRE : 190 actions de la SAS FIFAM

. En cours au 31/01/2018 :	4 800 000
----------------------------	-----------

**8 CREDIT COOPERATIF**

En 2016, pour une ouverture de crédit de 300 000 euros

Caution solidaire de la société FADIS

. En cours au 31/01/2018 : 271 851

9 CREDIT COOPERATIF

En 2017, pour une ouverture de crédit de 300 000 euros

Caution solidaire de la société FADIS

. En cours au 31/01/2018 : 285 701

10 BPI

En 2017 pour un emprunt de 1 900 000 euros sur 10 ans

Caution solidaire de M et Mme Lefeuvre à hauteur de 15% de l'en-cours

Caution limitée à 285 000 euros 285 000

. En cours au 31/01/2018 : 1 900 000

11 EDEL

En 2012, pour une ouverture de crédit de 3 000 000 euros

Caution solidaire de Mr LEFEUVRE

Caution limitée à 1 103 216 euros

. En cours au 31/01/2018 : 1 103 216

12 EDEL

En 2012, pour une ouverture de crédit de 3 000 000 euros

Caution solidaire de la société FADIS

Nantissement du fonds de commerce détenu par la Société FADIS

. En cours au 31/01/2018 : 3 294 354

13 EDEL

En 2012, pour une ouverture de crédit de 3 000 000 euros

Caution solidaire de la société CHAMDIS

Caution limitée à 1 000 000 euros

. En cours au 31/01/2018 : 1 000 000



14 CREDIT COOPERATIF

Pour une ouverture de crédit de 1 500 000 euros

Caution solidaire de la société FADIS

. En cours au 31/01/2018 :

1 754 457

➤ **M2L**

M. et Mme LEFEUVRE

Caution solidaire de M. et Mme Lefevre sur emprunt Crédit Mutuel en garantie des emprunts d'un montant total de 504K€
Montant restant dû à la clôture :

604 800

➤ **MLT SPORTS & LOISIRS**

M. et Mme LEFEUVRE

Caution solidaire de M. et Mme Lefevre sur emprunts Crédit Mutuel.

Montant restant dû à la clôture :

825 000

➤ **MLT OPTIQUE**

FADIS

Caution solidaire de la société FADIS sur emprunt EDEL 250 000 €

Montant restant dû à la clôture :

250 000

➤ **PARFUDIS**

FADIS

Caution solidaire de la société FADIS sur emprunt EDEL 125 000 €

Montant restant dû à la clôture :

125 000



> **FAMECK VOYAGES**

Caution solidaire de la société FADIS sur emprunt EDEL

Montant restant dû à la clôture

40 000

7.3-Rémunérations des commissaires aux comptes

Le montant versé aux commissaires aux comptes au titre de l'exercice pour la mission d'audit légal s'élève 52 176 euros.

7.4-Rémunération des dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

7.5-Résultats sectoriels

Aucune information n'est donnée dans la mesure où l'activité est essentiellement un centre commercial E. Leclerc et est réalisée uniquement en France.



FIFAM

Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 Euros
Siège Social : 1 Avenue François Mitterrand

57 290 FAMECK

485 277 289 R.C.S. THIONVILLE

RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

PRESENTE A L'ASSEMBLEE DES ASSOCIES DU 20 JUILLET 2018

Chers Associés,

Vous êtes réunis en Assemblée conformément aux dispositions légales et statutaires à l'effet de vous présenter les comptes consolidés de l'exercice clos le **31 JANVIER 2018**.

Nous vous rappelons que nous sommes tenus d'établir des comptes consolidés en application des articles L. 233-16 et suivants du Code de commerce.

I – PERIMETRE DE CONSOLIDATION

- La Société mère

La Société "**FIFAM**", Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 Euros, dont le siège social est à FAMECK (Moselle), 1 Avenue François Mitterrand.

Activité : Exploitation en location-gérance du fonds de commerce d'hypermarché sis à FAMECK (Moselle), 1 Avenue François Mitterrand, sous l'enseigne "**CENTRE DISTRIBUTEUR E.LECLERC**", appartenant à la Société "**FADIS**".

Les Sociétés filiales et/ou sous-filiales

La Société "**FADIS**", Société par Actions Simplifiée au capital de 150.000 Euros, dont le siège social est à FAMECK (Moselle), Avenue François Mitterrand.

Activité : Bailleur de fonds de commerce.

Détention : 98,64 % par la Société "**FIFAM**".

La Société "**ROMBASDIS**", Société par Actions Simplifiée au capital de 40.000 Euros, dont le siège social est à ROMBAS (Moselle) – Rue du Muguet.

Activité : Exploitation d'un supermarché sis à ROMBAS (Moselle) – Rue du Muguet, sous l'enseigne "**E. LECLERC EXPRESS**".

Détention : 100 % par la Société "**FADIS**".

- La Société "**C.A.L.**", Société à Responsabilité Limitée au capital de 8.000 Euros, dont le siège social est à FAMECK (Moselle), Avenue François Mitterrand.

Activités : La Société a pour activités principales l'achat, la vente, le négoce, l'entretien, le dépannage, la réparation, la mécanique, la carrosserie, la peinture de tous véhicules automobiles neufs ou d'occasion et de véhicules utilitaires, matériels roulants, camions, motocycles et vélos, l'exploitation d'un magasin de télécommunication, d'abonnement audiovisuel et Internet, sis à FAMECK (Moselle), Avenue François Mitterrand, sous l'enseigne "**L'AUTO ET MEDIASTORE**" et une activité de marchand de biens.

Détention : 100 % par la Société "**FADIS**".

- La Société "**FAMECK VOYAGES**", Société à Responsabilité Limitée au capital de 38.480 Euros, dont le siège social est FAMECK (Moselle), Avenue F. Mitterrand.

Activité : La Société exploite une agence de voyages à FAMECK (Moselle), Avenue F. Mitterrand, sous l'enseigne "**LECLERC VOYAGES**".

Détention : 100 % par la Société "**FADIS**".

- La Société "**PARFUDIS**", Société à Responsabilité Limitée au capital de 8.000 Euros, dont le siège social est FAMECK (Moselle), Avenue François Mitterrand.

Activité : La Société exploite une parfumerie à FAMECK (Moselle), Avenue François Mitterrand, sous l'enseigne "**UNE HEURE POUR SOI**".

Détention : 100 % par la Société "**FADIS**".

- La Société "**M2L**", Société à Responsabilité Limitée au capital de 40.000 Euros dont le siège social est à FAMECK (Moselle), Avenue François Mitterrand.

Activités : La Société exploite un fonds de commerce de vente de biens d'équipements de la personne, homme, femme, enfants et accessoires, un fonds de commerce de boulangerie-pâtisserie et un fonds de commerce de négoce au détail de plantes, fleurs et accessoires, objets de décoration, compositions et arrangements floraux, livraison et location de plantes, fleurs et accessoires, à FAMECK (Moselle) – Avenue François Mitterrand.

Détention : 100 % par la Société "**FADIS**".

- La Société "**MLT OPTIQUE**", Société à Responsabilité Limitée au capital de 5.000 Euros dont le siège social est à FAMECK (Moselle), Avenue François Mitterrand, Centre Commercial E.LECLERC.

Activité : La Société exploite un fonds de commerce d'achat, vente, réparation et entretien d'articles de lunetterie et de lentilles à FAMECK (Moselle), Avenue François Mitterrand, Centre Commercial E.LECLERC.

Détention : 100 % par la Société "**FADIS**".

- La Société "**MLT SPORTS & LOISIRS**", Société à Responsabilité Limitée au capital de 40.000 Euros dont le siège social est à FAMECK (Moselle), Avenue François Mitterrand, Centre Commercial E.LECLERC.

Activités : La Société exploite un fonds de commerce d'achat, vente, import, export en gros ou en détail, de tous articles de sports, prêt-à-porter, chaussures, maroquinerie, accessoires, neufs ou d'occasion, de commerce de tous produits alimentaires et non alimentaires sis à FAMECK (Moselle), Avenue François Mitterrand, Centre Commercial E.LECLERC, sous l'enseigne "**SPORT E.LECLERC**" et une jardinerie animalerie, située à FAMECK (Moselle), 2 avenue de la Feltière – ZAC de la Feltière, sous l'enseigne "**JARDINERIE ET NOS ANIMAUX E.LECLERC**", depuis le 4 janvier 2018.

Détention : 100 % par la Société "**FADIS**".

- La Société "**SCI LOUVRE**", Société Civile Immobilière au capital de 291.000 Euros, dont le siège social est à FAMECK (Moselle), 1 Avenue François Mitterrand.

Activité : La propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toute participation dans toutes sociétés et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent.

Détention : 99,66 % par la Société "**FADIS**".

La date de clôture retenue pour la consolidation est le **31 Janvier 2018**, date de clôture de la Société mère "**FIFAM**". Toutes les Sociétés clôturent au **31 Janvier 2018**, sauf la Société "**SCI LOUVRE**", dont la date de clôture est le **31 Décembre 2017**. L'exercice de la Société "**ROMBASDIS**" clos le **31 Janvier 2018** a une durée exceptionnelle de trois mois.

II – INFORMATIONS RELATIVES A LA CONSOLIDATION

La Société "**MLT SPORTS**" a changé de dénomination sociale pour adopter la dénomination sociale "**MLT SPORTS & LOISIRS**". Elle a étendu son activité depuis le 4 Janvier 2018 à l'exploitation d'une jardinerie animalerie, située à FAMECK (Moselle), 2 avenue de la Feltière – ZAC de la Feltière, sous l'enseigne "**JARDINERIE ET NOS ANIMAUX E.LECLERC**".

La Société "**ROMBASDIS**", constituée le 25 Octobre 2017, exploite depuis le 27 Octobre 2017, un supermarché sis à ROMBAS (Moselle) – Rue du Muguet, sous l'enseigne "**E. LECLERC EXPRESS**".

III – RAPPORT DE GESTION DU GROUPE SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2018

Les présents comptes consolidés sont établis conformément aux dispositions des articles L. 233-16 et suivants et R. 233-3 et suivants du Code de Commerce. Nous tenons également compte du Règlement CRC 99-02 homologué par arrêté ministériel du 22 Juin 1999.

Les comptes sont consolidés dans le respect des principes comptables de :

- Prudence
- Coûts historiques
- Continuité d'exploitation
- Indépendance des exercices
- Permanence des méthodes

en appliquant les méthodes d'évaluation du Code de Commerce ainsi que celles prévues par la loi sur les Sociétés Commerciales.

Au cours de cet exercice consolidé qui s'est déroulé sur une période de DOUZE mois, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de 91.035.743 Euros contre 85.556.469 Euros pour l'exercice précédent.

Globalement, l'ensemble des charges d'exploitation du groupe s'est élevé à 90.825.414 Euros contre 82.977.385 Euros pour l'exercice précédent.

Par suite, le résultat d'exploitation du groupe se solde par un bénéfice de 1.202.074 Euros pour un même bénéfice pour l'exercice précédent de 3.462.096 Euros.

En ce qui concerne le résultat financier du groupe, l'ensemble des produits s'est élevé à 27.163 Euros contre 27.608 Euros pour l'exercice précédent, et l'ensemble des charges à 520.787 Euros contre 1.183.261 Euros pour l'exercice précédent, de sorte que, balance faite, ce résultat se solde par une perte de 493.624 Euros contre une même perte de 1.155.654 Euros.

Par suite, le résultat courant avant impôts du groupe fait ressortir un bénéfice de 708.450 Euros contre un bénéfice de 2.306.442 Euros pour l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel du groupe se traduit par un bénéfice de 210.303 Euros constitué :

- de produits exceptionnels pour 2.275.398 Euros.
- de charges exceptionnelles pour 2.065.095 Euros.

Après dotation d'une somme de 232.941 Euros au titre des impôts dus sur les bénéfices, le résultat comptable net du groupe se traduit par un bénéfice de 1.123.475 Euros.

En ce qui concerne l'exercice en cours et l'avenir immédiat, les chiffres en notre possession nous laissent envisager un maintien du chiffre d'affaires du groupe.

Nous allons maintenant vous présenter plus en détail les comptes consolidés de l'exercice puis il vous sera donné lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés.

LE PRESIDENT DE LA SOCIETE

CERTIFIÉ CONFORME

